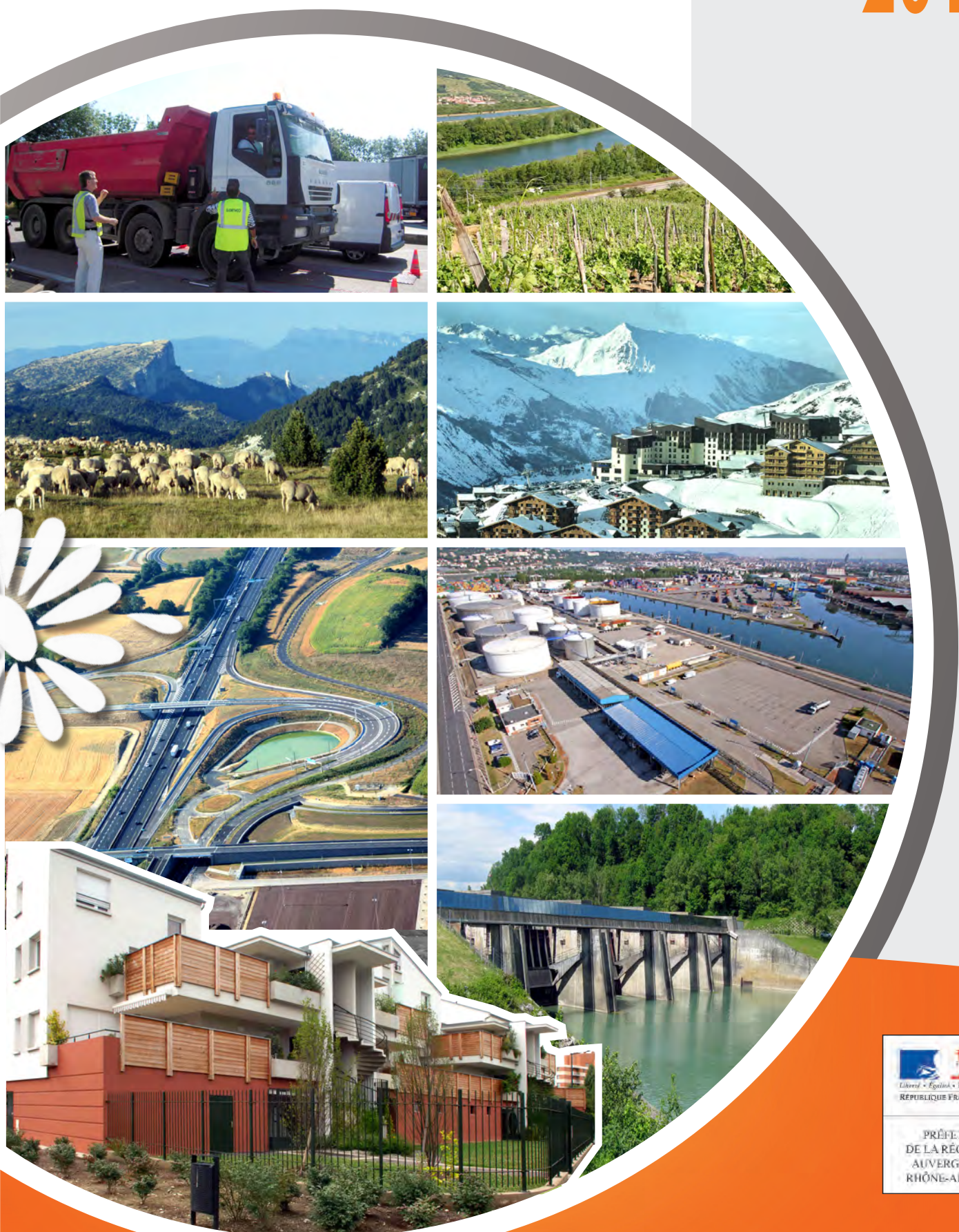


# DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

# Rapport d'activité 2016



# Sommaire

- 03 Le mot de la direction
- 04 La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes au 1er janvier 2017  
Présentation et effectifs
- 06 Changement climatique et transition énergétique
- 08 Logement et construction
- 10 Prévention des risques et des pollutions
- 14 Eau, nature et paysages
- 18 Infrastructures, contrôle des transports et des véhicules
- 22 Politiques territoriales de développement durable
- 24 Connaissance, prospective et évaluation
- 26 Fonctions supports et vie du service
- 30 12 départements ... 12 faits marquants en UD
- 36 Publications
- 38 Glossaire
- 39 Organigramme

---

**Directrice de la publication** : Françoise NOARS - **Pilotage** : Frédéric EVESQUE - Joëlle MORALES

**Comité de rédaction** : les chefs de service - les chefs de pôle - **Conception-réalisation** : Ghislaine GIRARD

**Photos page de couverture** : *DREAL Auvergne-Rhône-Alpes* : barrage d'Anglefort, contrôle de transport routier, vallée du Rhône, les Alpes, pâturage de moutons dans le Vercors, échangeur 7 de la rocade est de Lyon, *entrepôt pétrolier du port Lyon Edouard Herriot, Bernard Suard* - *Terra* : logements HQE à Grenoble (Isère).

Tous droits réservés.

ISSN 2550-8709 - Impression en régie par l'atelier de reprographie en juin 2017.

# Le mot de la direction



La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a été créée le 1er janvier 2016, suite à la loi du 16 janvier 2015 fixant la nouvelle délimitation des régions.

Même si les agents n'ont été affectés sur leur nouveau poste qu'en milieu d'année, dès le mois de janvier 2016, la DREAL a porté ses missions sur son nouveau périmètre géographique. Cela a nécessité une relecture complète des enjeux régionaux puis une mise à plat des priorités sur l'ensemble des politiques de nos ministères. La publication « portrait régional commenté », présenté en page 24 de ce rapport, est une illustration de notre volonté de disposer en permanence d'une vision transversale et cohérente des enjeux du territoire.

Par ailleurs, la taille de la nouvelle région (13 % du territoire métropolitain et 12 % de la population nationale) nous a conduit à engager dès 2015, avec les 12 directions départementales des territoires (DDT), un réexamen complet du partage de nos missions afin de porter les politiques au meilleur niveau par rapport aux besoins des acteurs territoriaux. Le rôle des DDT est ainsi renforcé, ainsi que l'a souhaité le gouvernement, sur trois grandes fonctions de l'échelon départemental : ensemble de procédures / guichet unique, intégrateur d'enjeux territoriaux, point d'entrée pour les porteurs de projets. Celui de la DREAL est clarifié en parallèle, en particulier dans son rôle d'animateur et de coordinateur régional, son rôle d'instructeur, ainsi que son rôle d'expert. Enfin, DREAL et DDT sont mieux articulées grâce à des circuits d'informations plus fluides.

L'implantation de la DREAL sur de nombreux sites parfois éloignés, dont notamment un siège régional « bi-site » Lyon – Clermont-Ferrand, nous a conduit à mettre en place de nouvelles méthodes et outils de travail, en particulière en matière de visios. L'harmonisation des pratiques de travail entre les 2 anciennes DREAL n'est pas encore terminée et restera en 2017 une préoccupation majeure afin d'aboutir à un fonctionnement interne le plus efficace et le plus fluide possible.

Nous tenons à remercier l'ensemble des agents pour le travail accompli et leur mobilisation sans faille sur les nombreuses missions qu'ils portent au quotidien.

En 2017, notre action s'inscrit toujours dans la charte d'engagement des DREAL vis-à-vis de ses partenaires signée en 2014 : accompagnement des acteurs pour faciliter l'aboutissement rapide de leurs projets et leur bonne intégration environnementale, logique de proportionnalité dans les dossiers et décisions établis par la DREAL, mise en application des principes du développement durable.

Comme les années précédentes, ce rapport d'activité, sans être exhaustif, présente une sélection de faits marquants de l'année 2016.

Très bonne lecture !

## L'équipe des directeurs

Françoise NOARS

Jean-Philippe DENEUVY

Yannick MATHIEU Patrick VERGNE Patrick VAUTERIN

# La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes au 1er janvier 2017

## Les domaines d'activité

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est un service régional de l'État relevant du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), et du ministère de la Cohésion des territoires (MCT).

Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de départements, elle met en œuvre et coordonne les politiques publiques de l'État en matière de :

- développement et aménagement durables,
- transition écologique,
- lutte contre le changement climatique,
- préservation des milieux (eau, air, sol, nature), de la biodiversité et des paysages,
- prévention des pollutions, des risques et des nuisances,
- logement, construction, hébergement, rénovation urbaine,
- transports et infrastructures,

... en recherchant la cohérence entre ces enjeux.

## Les agents

chiffres au 31.12.2016



489



479



155 cat A

cat A 205

153 cat B

cat B 217

180 cat C

cat C 39

1 OPA

OPA 17

495

agents à  
Lyon  
et  
Villeurbanne

250

agents sur  
autres sites

223

agents à  
Clermont-Ferrand

localisation  
géographique  
des agents

# Un territoire d'intervention étendu

Outre ses missions au niveau régional, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes exerce également certaines missions au-delà du territoire de la région :

- sur le bassin Rhône-Méditerranée en tant que DREAL de bassin (domaine de l'eau),
- sur l'axe Rhône-Saône pour ses missions de police de l'eau (14 départements) et pour le volet inondations du Plan Rhône,
- sur le bassin hydrographique du Rhône avec 3 services de prévision des crues : Rhône amont Saône, Alpes du Nord et Grand Delta,
- sur le bassin hydrographique de la Loire avec le service de prévision des crues de l'Allier,
- sur un tiers Est de la France pour la coordination du contrôle de sécurité des canalisations de transport d'hydrocarbures, produits chimiques et gaz,
- en tant que pôle de compétence Auvergne - Rhône-Alpes - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse pour la coordination des réceptions complexes de véhicules et de citernes routières,
- en charge de la coordination nationale pour le plan loup (environ 30 départements).

## Les implantations

Les 968 agents de la DREAL sont répartis sur différentes implantations : les 12 chefs-lieux départementaux de la région mais également Arles (13), Nîmes (30) et Vedène (84).



# Changement climatique et transition énergétique

## 59 "territoires à énergie positive pour la croissance verte" pour un montant de subvention de 92 M€

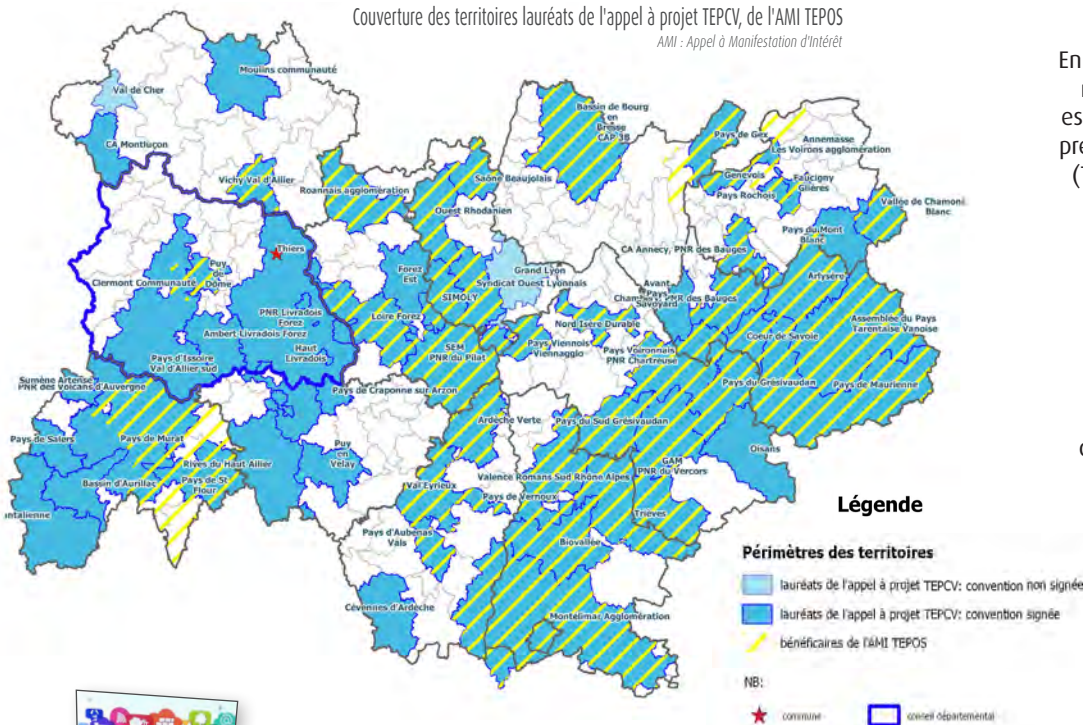


La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a renforcé le rôle des territoires et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en les encourageant à la définition de projets stratégiques pour la transition énergétique via le concept de « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) : engagement à terme sur l'objectif d'atteinte de l'équilibre entre consommation énergétique et production d'énergies renouvelables.

L'appel à projets TEPCV du ministère a été lancé dès 2014 en action immédiate du projet de loi, afin d'apporter aux territoires lauréats, un soutien financier à leurs actions d'investissement : 59 territoires « accélérateurs de la transition énergétique » représentant 76 % de la population régionale ont ainsi été sélectionnés, 92 millions

d'euros leur sont alloués via des conventions particulières pour co-financer des actions opérationnelles dans les domaines des énergies renouvelables, des économies d'énergie, de l'économie circulaire et de la biodiversité.

Couverture des territoires lauréats de l'appel à projet TEPCV, de l'AMI TEPOS  
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt



En Auvergne-Rhône-Alpes, cette politique nationale en faveur de l'investissement est venue compléter le dispositif régional pré-existant « territoire à énergie positive » (TEPOS) engagé en 2012 à l'initiative de l'ADEME et de la Région dans l'objectif d'accompagner des territoires démonstrateurs (soutien financier régional à l'ingénierie de projet).

Au-delà du soutien financier, l'engagement des collectivités en faveur de la transition énergétique est accompagné par un dispositif d'animation via une communauté de travail régionale animée par l'État (DREAL/DDT), la Région et l'ADEME.



### L'exemple d'Annonay au sein du territoire à énergie positive "Ardèche verte"

Le fonds transition énergétique a été particulièrement mobilisé pour :

- la rénovation énergétique d'écoles publiques avec le financement de travaux pour l'atteinte de l'objectif BBC rénovation,
- des actions d'aménagement et de préservation de la biodiversité sur le vallon de la Deûme et sa rivière : construction d'une passerelle dans le cadre de la Via Fluvia (liaison douce interdépartementale entre les fleuves Rhône et Loire), renaturation des berges, actions de conservation de la ripisylve, de lutte contre les espèces invasives et de protection du milieu, etc...
- la ville d'Annonay va proposer un service « gratuit » de vélos à assistance électrique solidaire pour le public en insertion professionnelle (acquisition de 10 vélos à assistance électrique).

Au total, c'est une aide de 571 000 euros qui est accordée pour la réalisation de ces actions.



## Qualité de l'air

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE vers la  
CROISSANCE VERTE

### Appel à projets Villes respirables en 5 ans

Reconquérir la qualité de l'air en cinq ans,  
tel est l'objectif de l'appel à projets  
« Villes respirables en 5 ans »  
lancé par le ministère chargé  
de l'environnement en juin 2015.

Parmi les 5 collectivités lauréates de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Annemasse**

communauté  
d'agglomération

**Faucigny-Glières**

communauté  
de communes

**Grenoble**

métropole

**Lyon**

métropole

**Saint-Étienne**

métropole

3 ont signées dès 2016 une convention particulière d'appui financier avec l'État.

La DREAL accompagne les collectivités lauréates dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

Parmi les actions phares déjà engagées :

- le « fonds air industrie » sur le territoire de Faucigny-Glières (74) pour accompagner les industriels à réduire les émissions de polluants atmosphériques au-delà des contraintes réglementaires,
- la création ou la préfiguration de zones de circulation restreinte pour encourager la circulation des véhicules les moins polluants. Les collectivités lauréates à l'appel à projets pourront s'appuyer sur les certificats qualité de l'air Crit'air disponibles depuis le 1er juillet 2016 pour distinguer les véhicules en fonction de leur contribution à la pollution atmosphérique.

### Retour sur la gestion de l'épisode de pollution de l'air de décembre 2016

Du 30 novembre 2016 au 4 janvier 2017, un épisode de pollution de l'air de grande ampleur a affecté la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les concentrations de particules fines (PM10) ont dépassé, sur une durée exceptionnellement prolongée et sur une vaste partie du territoire, les seuils d'information et de recommandation, voire d'alerte. Les procédures d'alerte fixées par arrêtés préfectoraux ont été activées afin de contenir l'épisode de pollution en diminuant les émissions de particules fines et d'oxydes d'azote.

Pour la première fois sur le territoire régional, des actions de restriction de circulation visant les véhicules particuliers ont été mises en œuvre par arrêtés préfectoraux : à Lyon-Villeurbanne (circulation alternée), Grenoble (circulation différenciée sur

la base des certificats qualité de l'air) et en vallée de l'Arve (restriction de la circulation des poids lourds).

La circulation alternée appliquée en décembre à Lyon a permis de diminuer les émissions de particules et d'oxydes d'azote générées par le trafic routier de l'ordre de -20 % dans le centre de l'agglomération lyonnaise.

A l'avenir, la circulation différenciée en fonction des émissions de polluants atmosphériques des véhicules identifiés à l'aide des certificats de qualité de l'air, Crit'air, induira une baisse des émissions de polluants proche de celle de la circulation alternée, mais en contraignant deux fois moins de véhicules.



Pour se procurer le certificat Crit'air, connectez-vous sur le site : [certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr).

## Approbation du projet d'ouvrage de ligne électrique " 2 Loires "

Par arrêté interpréfectoral signé en octobre 2016 par les préfets de la Loire et de la Haute-Loire, le dernier tronçon des travaux de la future ligne à 225 000 volts " 2 Loires " a été approuvé au titre du code de l'énergie. Cette dernière étape administrative dite d'approbation de projet d'ouvrage, a marqué la fin du processus d'autorisation de ce projet débuté en 2009.

Le projet " 2 Loires ", dont le maître d'ouvrage est le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité (RTE), consiste en la reconstruction à 225 kV de la ligne électrique existante entre les postes de Pratclaux, Sanssac, Trévas en Haute-Loire et le poste de Rivière dans la Loire. Cela correspond à une ligne électrique à 2 circuits 225 000 volts de 87 km qui permet, par une entrée en quinconce dans les postes électriques de Sanssac et Trévas, de créer les 4 lignes à 225 kV.

Son coût global est de 132,5 millions d'euros (aux conditions économiques de 2012).

# Logement et construction

## Habitat



### Fusion des deux comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) Auvergne et Rhône-Alpes

Le nouveau CRHH engage les travaux à un rythme soutenu.



**110**  
membres

dont  
33 membres du bureau  
49 membres de la commission  
hébergement et accès au logement  
(CHAL)

**20** réunions

**2** séances plénières

**13** bureaux sous le secrétariat de la DREAL

**5** CHAL sous celui de la DRDJSCS

### Aides à la pierre chiffres clés



**16 141**

logements locatifs sociaux agréés.

En augmentation de 21 % par rapport à 2015,  
dont 4 025 logements très sociaux (PLAI).



**7 870**

logements aidés par l'Anah.

dont 4 780 au titre du programme Habiter mieux.

### Demande en logement social chiffres clés



**157 500**

demandes déposées en 2016.

Soit près de 12 % de la demande nationale.



**197 300**

demandes restant actives au 31 décembre 2016.

Soit 10 % du volume national.



**56 800**

attributions en 2016.

### Un séminaire sur le logement abordable, l'habitat et l'aménagement durables

Le 6 décembre 2016, un séminaire organisé par la DREAL, avec l'appui du bureau d'études Adéquation et du CEREMA, a réuni 250 personnes (aménageurs, architectes, bailleurs sociaux, collectivités, constructeurs, promoteurs, services de l'État,...) pour traiter de la question du logement abordable, de l'habitat et de l'aménagement durables autour des nouveaux modes de faire, des réponses adaptées à la demande des ménages, des prix de sortie abordables. Des témoignages ont illustré concrètement des initiatives mises en œuvre pour répondre à ces enjeux.







## Réforme de la demande et des attributions de logement sociaux

Les EPCI deviennent des acteurs centraux de la stratégie d'attribution de logements sociaux sur leur territoire.

Pour accompagner et aider les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à la mise en place des dispositifs nécessaires, la DREAL a organisé, dans le cadre de l'observatoire régional de l'habitat et du logement, deux ateliers. Le premier a été dédié aux services d'information et d'accueil des demandeurs, le second aux conférences intercommunales du logement (CIL), chacun complété par une analyse des données de la demande de logement social.

À fin 2016, sur les 149 EPCI concernés, 79 avaient engagé l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande et 25 avaient créé leur CIL.

### Mobilisation des acteurs bancaires sur le **financement** de la rénovation énergétique

La DREAL, la Région et l'ADEME ont réalisé un « tour de la place des acteurs bancaires » puis organisé le 3 octobre 2016 une première rencontre régionale avec l'ensemble de ces acteurs, sous la présidence conjointe de la DREAL, de la Région, de l'ADEME et du Comité régional des banques pour sensibiliser les banques au financement de la rénovation thermique.

### Deux journées régionales d'**animation des plateformes** de la rénovation énergétique

La DREAL, l'ADEME et la Région, qui co-animent le réseau des plateformes de la rénovation énergétique, ont organisé en 2016 deux journées régionales pour l'ensemble des acteurs locaux. Ces journées ont permis de partager les résultats, les méthodes et les expériences et de mettre en place le centre de ressources financé par la Région et copiloté avec la DREAL et l'ADEME.

Ce centre des ressources vise à aider les structures locales à s'organiser, à échanger les bonnes pratiques et à partager des outils opérationnels.

## Construction

### Promotion des matériaux biosourcés

Afin de promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction, la DREAL a animé au CVRH de Clermont-Ferrand une session de formation destinée aux acteurs du milieu professionnel. La DREAL a également soutenu le forum Bois Lyon 2016 ainsi que les concours d'architecture bois en direction des étudiants et des maîtres d'œuvre.



Logements HQE à Grenoble (38) - crédit photo : Bernard Suard

## Ville durable

Les 22 collectivités retenues aux plans national ou régional pour être accompagnées dans la revitalisation de leurs centres bourgs ont été réunies par la DREAL et le SGAR le 21 octobre autour de partages d'expériences et de témoignages, avec la participation des différentes directions régionales de l'État impliquées dans leur soutien.

### Journée régionale centres bourgs



L'Argentière (07)

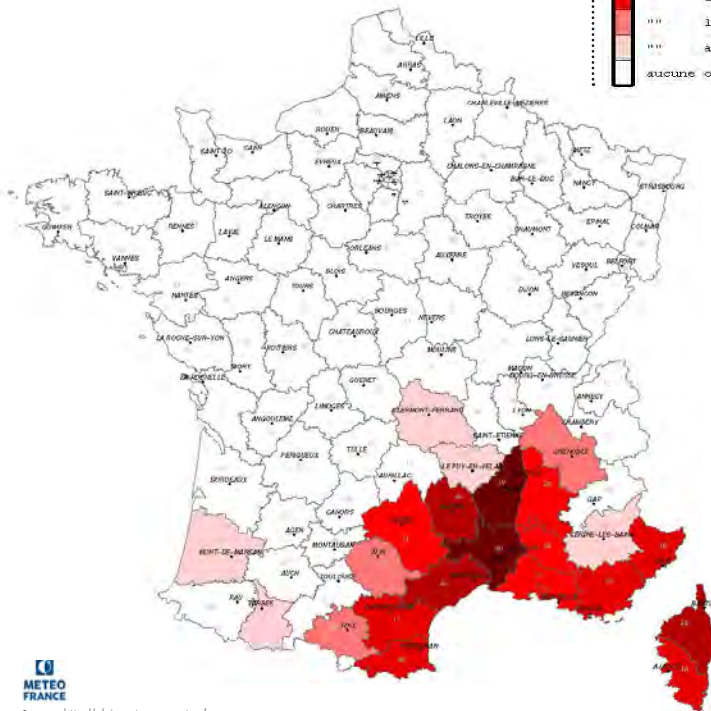


Saint Bonnet le Château (42)

# Prévention des risques et des pollutions

Fréquence d'apparition sur une zone climatique  
Épisodes avec plus de 200mm en 1jour (période 1966-2015)

Édition du 04.02.2016



## Fréquences moyennes d'apparition

■	en moyenne au moins 2 fois par an
■	en moyenne au moins 1 fois chaque année
■	au moins 1 fois tous les 1 à 2 ans
■	au moins 1 fois tous les 2 à 5 ans
■	1 fois tous les 5 à 10 ans
■	1 fois tous les 10 à 25 ans
■	au moins 1 fois
■	aucune occurrence observée



## Première campagne d'information « Pluie-Inondation »

Suite aux tragiques crues d'octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes, le ministère a décidé de lancer chaque année en fin d'été, une campagne de communication pour sensibiliser la population aux risques spécifiques liés aux crues méditerranéennes (Campagne pluie-inondation).

Très concerné, le service de prévision des crues Grand Delta a activement contribué à la première campagne par des réunions de préparation à la crise, de nombreuses communications mais aussi en accueillant dans le PC crise, une conférence de presse du préfet du Gard lors de l'épisode du 13 octobre 2016.



Source : <http://pluiesextremes.meteo.fr>  
Email: [pluiesextremes@meteo.fr](mailto:pluiesextremes@meteo.fr)

## Stratégies locales de gestion des risques d'inondation

2016 a été l'année d'élaboration des 41 stratégies locales à mettre en œuvre sur les 31 territoires à risques importants d'inondations du bassin Rhône-Méditerranée afin d'y réduire les risques. La DREAL de bassin a réuni l'ensemble des porteurs de stratégies en février afin de partager le cadre commun proposé par le bassin pour construire ces stratégies.

La DREAL est également impliquée en tant que porteur de stratégie locale ou co-animateur en lien avec les DDT de l'axe Rhône.

## En direct sur **VIGICRUES** la crue historique de 1866 de l'Allier et ses affluents

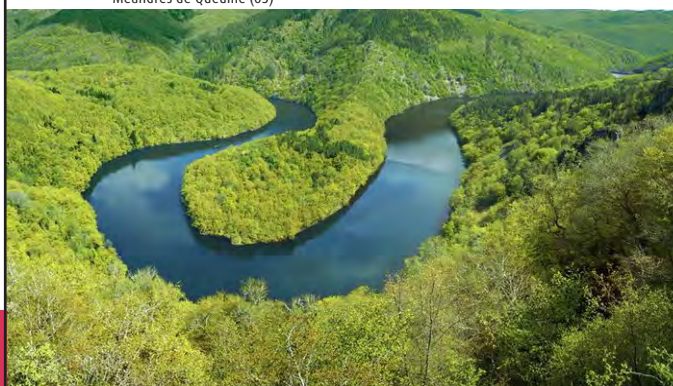
Le 150e anniversaire de la crue historique de l'Allier et de la Loire a été commémoré fin septembre.

À cette occasion, le service de prévision des crues de l'Allier a publié quotidiennement les informations qui seraient données avec les moyens d'aujourd'hui pour un tel événement sur [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr).

Des faits et témoignages d'époque ont illustré jour après jour le déroulement de la crue.

Cette action relayée par les médias est une opportunité pour entretenir la mémoire du risque, sensibilisant chacun aux gestes et comportements en cas d'inondation, notamment se tenir informé.

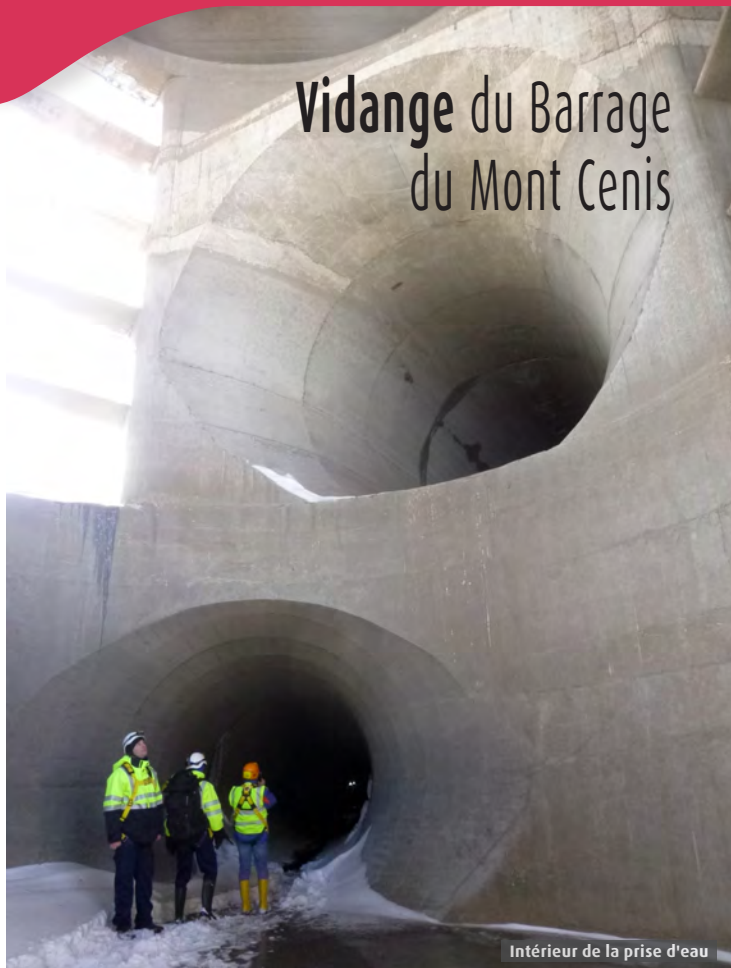
Méandres de Queuille (63)



L'Allier (03)



## Vidange du Barrage du Mont Cenis



Parement amont



### Le barrage du Mont-Cenis a fait l'objet d'une vidange complète en mars et avril 2016.

La DREAL a instruit les autorisations environnementales et réalisé des visites de chantiers afin d'apprécier l'état des matériels et des ouvrages habituellement immergés. Les diagnostics réalisés en 2016 par EDF serviront de données d'entrée pour déterminer le niveau de sûreté de l'ouvrage à l'occasion de la revue de sûreté du barrage de 2018.

Étant donné le caractère frontalier du barrage, une commission technique de surveillance franco-italienne se réunit tous les ans.

En 2018, EDF et la DREAL rendront compte aux Italiens du suivi fait par la France de la sécurité de cet ouvrage et présenteront les mesures d'amélioration de la sécurité de l'ouvrage retenues pour exploiter l'ouvrage dans les 10 prochaines années.

## Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et plan de submersion des risques (PSR)

5 démarches PAPI et PSR ont été labellisés en 2016 : Bourbre, Herbasse, Ondaine, Valloire-Galaure et PSR digues de la Leysse. Elles s'ajoutent aux 15 démarches déjà en cours de réalisation. 10 autres démarches PAPI sont en projet sur la région.

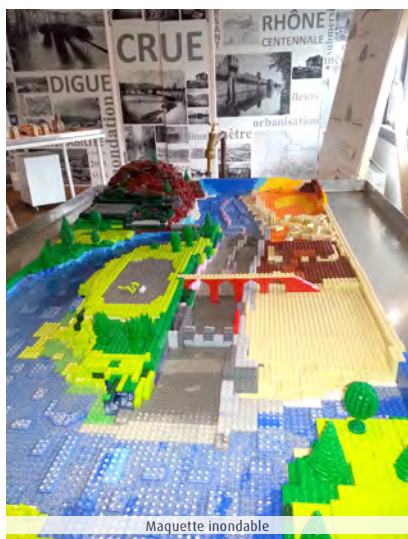
## Sondage d'opinion sur la vallée du Rhône et la Saône

Les partenaires du Plan Rhône ont souhaité que soit réalisé de façon régulière un sondage d'opinion à l'échelle de la vallée du Rhône, de la frontière Suisse à la mer, afin d'évaluer l'état actuel du ressenti et de la culture du risque sur les inondations des populations rhodaniennes.

Ainsi, des sondages par enquête téléphonique ont été conduits en 2006, 2009 et 2013 auprès d'un échantillon représentatif de 3 807 personnes habitant dans les communes riveraines du Rhône.

En 2016, ce dispositif d'enquête a été reconduit à l'identique, condition indispensable pour mesurer les évolutions intervenues, et cette démarche a été élargie à la rivière Saône entre la confluence avec le Doubs et celle avec le Rhône, avec 1 010 riverains interrogés.

Les évolutions constatées démontrent, qu'en l'absence de crues majeures, la vigilance des populations face aux inondations tend à faiblir, pointant notamment une vision imparfaite des bonnes pratiques et un déficit notable sur les consignes de sécurité à suivre ou les mesures de protection à prendre pour réduire sa vulnérabilité. Ces évolutions soulignent ainsi toute l'importance d'une communication de proximité pour sensibiliser et mieux préparer les populations les plus exposées au risque d'inondation.



Maquette inondable

Projet FLUX - LA TURBINE et APTILINK  
Co-financé par l'Europe, l'État, la Région PACA et la CNR

## Le projet **FLUX**, pour sensibiliser au risque d'inondation du Rhône

Composé d'ateliers pédagogiques embarqués sur la péniche Fargo et d'un jeu documentaire accessible via internet, ce dispositif global de sensibilisation, labellisé plan Rhône, a débuté à Lyon en septembre 2016 et se poursuivra en 2017 le long du Rhône.

### Les ateliers

Itinérants et pédagogiques, ils s'articulent autour d'un jeu de rôle simulant une gestion de crise et d'une sensibilisation aux inondations et au fonctionnement du fleuve via la manipulation de maquettes inondables et le récit de la crue historique de 1856. Dans les 5 villes étapes, les ateliers sensibilisent environ 18 classes de CM1/CM2.

### Le jeu

Créé pour pérenniser et démultiplier cette action de sensibilisation, ce « serious game » amène à une réflexion sur le risque d'inondation à travers l'histoire d'un personnage confronté à un épisode de crue.

Pour en savoir plus : <http://www.planrhone.fr>

## Le PPRT de la **vallée de la chimie** est approuvé !

Le 19 octobre 2016, le préfet de région, en présence du directeur général de la prévention des risques du ministère de l'environnement, a approuvé le plan de prévention des risques technologie (PPRT) de la vallée de la chimie.

Ce plan régleme l'urbanisation future et existante autour des 10 établissements classés SEVESO seuil haut de la vallée de la chimie, à savoir sur les communes de Lyon 7ème, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Irigny, Feyzin, Vénissieux, Oullins, Solaize, Saint-Symphorien-d'Ozon et Vernaison. Initié en 2009 et fruit d'un copilotage exemplaire entre la DREAL et la DDT, il a nécessité un important travail de collaboration entre les industriels à l'origine du risque, les collectivités et les services de l'État ainsi qu'une communication renforcée vers les publics.

Le PPRT de la vallée de la chimie est l'un des plus importants de France. Il est porteur d'enjeux particulièrement forts et d'impacts directs sur la

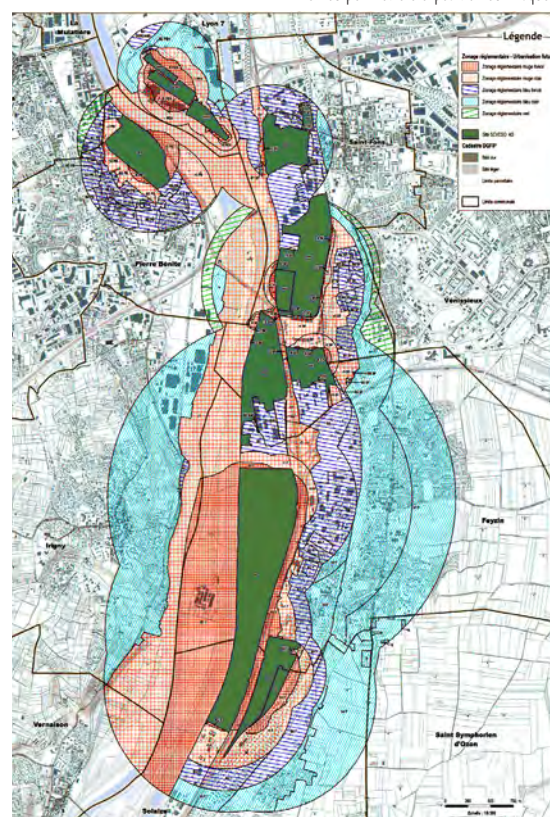
population, aussi bien pour l'état actuel du territoire que pour les projets futurs. Il prévoit notamment des travaux dans plus de 6 000 logements privés pour protéger les personnes qui les occupent.

Pour les zones les plus exposées, il prévoit le rachat de 90 bâtiments au titre des mesures foncières. La mise en œuvre des mesures du PPRT est accompagnée par les services de la DREAL et de la DDT.



Approbation du PPRT - crédit photo : préfecture du Rhône

Plan du périmètre d'exposition aux risques



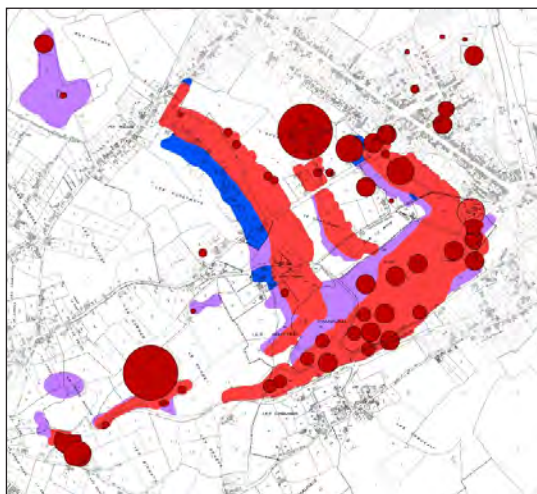
## Aboutissement de l'inventaire BASIAS

L'inventaire BASIAS constitue la base de données nationale des anciens sites industriels et activités de services.

Accessible au public sur le site <http://basias.brgm.fr>  
il permet notamment aux maires de satisfaire à leur obligation d'information.

La mise à jour de cet inventaire a été achevée en 2016 et répertorie 43 500 sites en région Auvergne-Rhône-Alpes.

## 3 plans de prévention des risques miniers approuvés



Zonage PPRM de Bézenet-Doyet-Montvicq (63)

Le plan de prévention des risques miniers (PPRM) permet, à partir des zones d'aléas liées aux anciennes exploitations minières, de définir les conditions de construction et d'occupation des sols, afin d'assurer la sécurité des personnes tout en permettant une vie locale acceptable, et en limitant les risques pour les biens.

3 PPRM ont été approuvés en 2016 après plusieurs années de travail des équipes-projet DREAL/DDT :

- le PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint-Étienne le 08.09.2016 (1ère prescription en avril 2012). C'est le début de la série des 4 PPRM attendus sur le bassin houiller stéphanois
- le PPRM de Bézenet-Doyet-Montvicq (63) le 03.10.2016 (1ère prescription en janvier 2012)
- le PPRM de La Voulte-sur-Rhône (07) le 24.11.2016 (prescription en juin 2015).

## Crise hydrocarbures

Le blocage de la raffinerie de Feyzin en mai 2016, conjugué à la faiblesse des capacités de stockage de produits pétroliers et la dépendance de la région Auvergne-Rhône-Alpes au pipeline Méditerranée Rhône, a provoqué une forte tension sur la logistique pétrolière jusqu'aux dernières semaines du mois de juin.

La DREAL a mis en place une cellule de crise, sous le pilotage de la délégation de zone, afin d'assurer la continuité des activités économiques et sociales de la région, en relation avec les industriels et les fédérations de transport.



Entrepôt pétrolier du port Lyon Edouard Herriot (69)



Puits Couriot - Saint-Etienne (43)



Fonderie - La Voulte (07)

## Note de cadrage pour les sites et sols pollués

La loi ALUR prévoit des dispositions en matière de sites et sols pollués. Elle clarifie notamment les responsabilités des différents acteurs, dont celle du maître d'ouvrage à l'origine d'un projet de reconversion, responsable de la gestion de la dépollution complémentaire rendue nécessaire par ce changement d'usage.

Il appartient désormais au maire de vérifier que la demande de permis de construire associée au projet comporte bien, sous forme d'attestation, l'avis favorable d'un bureau d'étude certifié dans le domaine des sites et sols pollués quant à la compatibilité du projet avec l'état de pollution des terrains.

Ces réformes ont conduit la DREAL à élaborer un cadrage régional définissant les situations relevant de l'inspection des installations classées et les réponses à apporter aux diverses sollicitations en matière d'urbanisme.

## Mise en place des servitudes d'utilité publique le long des canalisations de transport de produits dangereux

Depuis 2012, la réglementation prévoit l'instauration par les préfets de département de servitudes d'utilité publique (SUP) le long des canalisations de transport de produits dangereux, avec pour objectif de réglementer l'implantation des établissements recevant du public de plus de 100 personnes et immeubles de grande hauteur dans les zones de dangers.

Dans la région, 14 transporteurs exploitent 6 100 km de canalisations. Elles traversent plus de 1000 communes.

Fin 2016, l'instruction administrative a conduit à présenter les projets de servitudes dans les CODERST de plusieurs départements pour 3 350 km de canalisations (55 % du réseau) et à ce que les servitudes soient instaurées dans 542 communes pour 2100 km (35 % du réseau).

## Eau

### Révision concomitante des zones sensibles et vulnérables

Durant l'année 2016, la DREAL de bassin a mené en parallèle deux révisions de zonages réglementaires pour agir sur les sources de pollutions en azote et en phosphore d'origine agricole (zones vulnérables) et domestique (zones sensibles).

En particulier sur les zones vulnérables, un important travail de concertation a été conduit avec les chambres d'agriculture du bassin et l'ensemble des services de l'État, en vue de la signature des arrêtés de classement par le préfet coordonnateur de bassin début 2017.

### Signature de la feuille de route régionale Ecophyto



Dans le cadre du plan Ecophyto II, la DRAAF, la DREAL et la Chambre régionale d'agriculture ont travaillé en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires pour rédiger la feuille de route régionale de ce plan. Celle-ci a été validée par la commission agro-écologie réunie le 16 décembre 2016.

La région Auvergne-Rhône-Alpes fait ainsi partie des 3 régions ayant transmis leur feuille de route en fin d'année 2016. Ce document identifie les principaux enjeux à l'échelle de la région et constitue la trame de travail pour l'année à venir.

## Police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône ..... chiffres clés

L'axe Rhône-Saône, c'est notamment :



**1 600**  
km de cours d'eau



**226**  
ouvrages hydrauliques



**4 350**  
points de prélèvements



**158**  
systèmes d'assainissement  
dont 85 de plus de 2 000 équivalents-habitants

L'exercice 2016 s'est traduit par :

**13** autorisations instruites  
dont 7 dans le cadre de l'expérimentation  
autorisation unique

**40** dossiers de déclarations

**95** contrôles réalisés en matière de police de l'eau  
dont 70 % étaient non conformes

**263** avis émis pour la prise en compte des enjeux  
milieux aquatiques pour le compte d'autres  
réglementations

**55** pré-instructions ou cadrages de dossier en amont  
de l'engagement des procédures administratives

### Écoute externe réalisée en 2016 via l'envoi de questionnaires :

71 % de satisfaction sur l'action générale de police de l'eau en DREAL tant en terme d'instruction que de contrôle.



Abaissements constatés au barrage de Chautagne (vue depuis Anglefort) (01)

## Chasses du Haut-Rhône

### Bilan positif après la phase de concertation et de travail avec les autorités suisses

Chaque année, environ 360 000 m<sup>3</sup> de sédiments en provenance de l'Arve, rivière de Haute-Savoie et affluent du Rhône au sud de Genève, viennent se déposer dans la retenue du barrage de Verbois et augmentent le risque d'inondation du quartier genevois de la Jonction.

Suite à une étude coordonnée par la DREAL pour la partie française, et à une large concertation, de nouvelles modalités de gestion plus favorables à l'environnement ont été définies et consacrées à travers

un protocole franco-suisse en 2015.

Ainsi pour la première fois depuis 1948, les exploitants des barrages hydroélectriques du Rhône, en Suisse comme en France, ont mené en mai 2016 une opération de gestion de sédiments à faible impact environnemental : aucune mortalité piscicole significative n'a été déplorée.

La très bonne coopération entre la France et la Suisse sur ce dossier a été saluée par les différents acteurs et usagers.

## État d'avancement des priorités du SDAGE 2016-2021

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux



**118**

captages d'alimentation en eau potable

déjà couverts par un programme d'actions sur les 268 captages prioritaires du SDAGE



**17**

plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) approuvés

36 en cours de concertation sur une cible totale de 72 PGRE à élaborer.



**107**

ouvrages rendus franchissables ou effacés

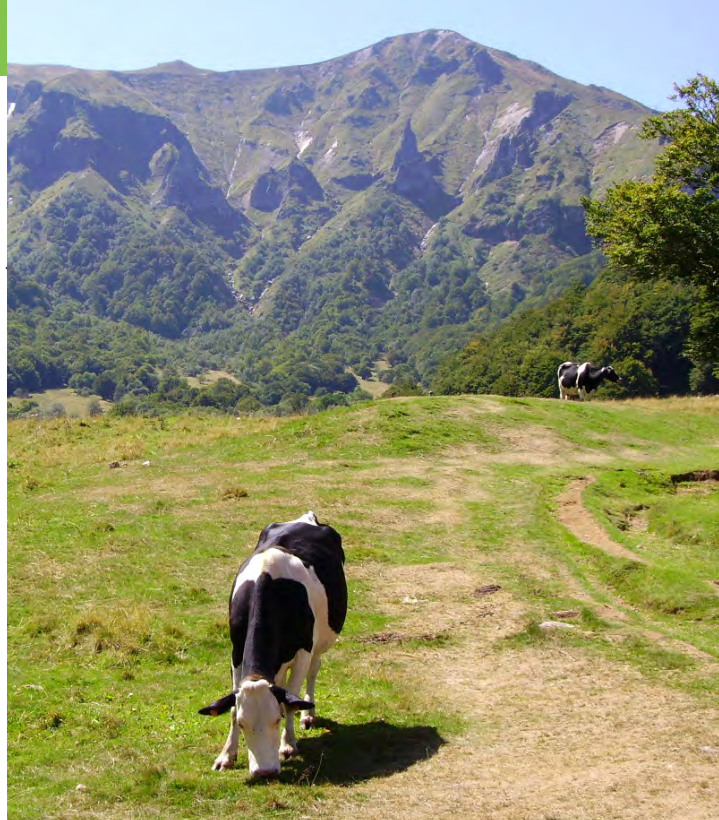
parmi les 1 378 identifiés prioritaires par le SDAGE 2016-2021

# Nature

## 24 renouvellements de gestionnaires de réserves naturelles régionales sur les 32 réserves de la région

Afin d'exercer notamment les missions de surveillance, de connaissance, de gestion du patrimoine naturel, ou encore d'accueil et d'information du public, l'État désigne un gestionnaire pour chaque réserve naturelle nationale sous forme d'une convention d'une durée de 5 ans. En cas de bilan jugé satisfaisant par le préfet, la convention est renouvelée.

En 2016, la DREAL a préparé le renouvellement de 24 conventions de gestion arrivant à échéance en consultant les comités consultatifs de chacune des réserves naturelles.



Vallée de Chaudefour (63)



### Espèces protégées

Un nombre croissant de procédures s'intègre désormais dans une procédure d'instruction unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA unique). Cette évolution sera confortée à l'avenir avec l'autorisation environnementale.

#### chiffres clés



**180**

arrêtés préfectoraux de dérogation au titre de la protection des espèces délivrés en 2016

dont

**125**

présentent un caractère scientifique

**55**

s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement mettant en œuvre systématiquement la séquence "éviter-réduire-compenser".

Ces aménagements présentent des caractéristiques très variées : carrières, équipements hydrauliques, infrastructures diverses, mises en sécurité des biens et de personnes, domaines skiabiles, urbanisation...

### Plan loup

La coordination technique du plan d'action national loup est assurée par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui confie à la DREAL les missions relatives au suivi et à l'indemnisation des dommages aux troupeaux domestiques, au protocole d'intervention sur la population de loups ainsi qu'à la communication.

#### chiffres clés



**292**

loups population estimée, avec des indices de présence relevés dans 33 départements



**300**

arrêtés préfectoraux d'autorisation de tir, qui ont donné lieu à la destruction de 33 loups



**3,2 M€**

consacrés à l'indemnisation des éleveurs qui ont perdu des animaux



**26**

départements où la DREAL s'est déplacée pour accompagner la gestion locale

Lancement d'une démarche d'évaluation prospective de la situation du loup à l'horizon 2025-2030





# Paysages

## Un cahier de gestion pour les Coteaux de l'Hermitage

Les « Coteaux de l'Hermitage » est un site de 140 ha, classé depuis 2013. Il présente un vif intérêt visuel par son organisation en terrasses qui, associées aux aménagements (cabanons, chemins...) ponctuant le relief, donnent à ce paysage une identité unique.

La DREAL a financé et participé à l'élaboration d'un cahier de gestion, en partenariat avec les acteurs du site.

Il s'agit d'un document qui définit les partis pris paysagers et les grandes orientations d'évolution du territoire, en conciliant usages des lieux et préservation du patrimoine. Très concret, le cahier de gestion développe des préconisations techniques, mais balise également le parcours administratif nécessaire aux autorisations de travaux. Enfin, il acte la création d'une instance de concertation, d'information et de conseil, la commission locale, qui a pour ambition de donner un caractère collectif à la gestion du site.



Coteaux de l'Hermitage (26)

## Première réunion régionale des conseils en architecture et paysages de l'État d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le 24 novembre, une cinquantaine de paysagistes et architectes conseils de l'État et leurs correspondants se sont réunis pour la première journée régionale, afin de partager les expériences et développer des méthodes de travail communes.

La journée s'est déroulée autour de 5 ateliers présentés par les DDT et/ou leurs conseils :

- Rando SCOT (DDT 01)
- PLU du Grand Clermont (DDT 63)
- Écoquartier et aménagement durable (DDT 69)
- Réflexion sur le centre Bourg de la Chaise Dieu (DDT 43)
- Plan de paysage du Trièves (DDT 38)

Des attentes sur davantage de transversalité entre les services, une meilleure complémentarité entre les conseils, et un renforcement de la collaboration des conseils avec les services de l'État et les collectivités sont les idées fortes à retenir des débats de la journée.

## Renouvellement de l'Opération Grand Site de l'Aven d'Orgnac

Découverte en 1935 par le grand spéléologue Robert de Joly, l'Aven d'Orgnac est une grotte concentrationnaire d'une valeur exceptionnelle.

Ouverte au public dès 1939, classée au titre du code de l'environnement en 1946, son succès ne se dément pas.

L'Aven d'Orgnac peut s'enorgueillir de disposer du label Grand Site de France depuis 2004.

Ce label, délivré par le ministère de l'Environnement pour une durée de 6 ans, distingue les sites qui concilient la gestion d'un site de renommée nationale, l'accueil de qualité d'un public important et varié et le respect de la singularité du site en lui-même. Seuls 17 sites disposent du label en France.

En 2016, la DREAL a accompagné le gestionnaire du site durant toute la phase de finalisation du dossier de renouvellement de label. A l'issue de cette démarche partenariale, l'aven d'Orgnac a obtenu un avis favorable de la commission supérieure des sites, paysages et perspectives (CSSPP) le 16 décembre 2016 et sa troisième labellisation le 6 février 2017.



Aven d'Orgnac (07)

## Avancement des grands projets ferroviaires

- **Ligne à grande vitesse Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon (POCL)** : un comité de pilotage des cofinanceurs et agglomérations concernées s'est tenu à Paris le 25 octobre 2016 et a permis de relancer le processus d'études visant à établir le futur tracé de la ligne TGV.
- Constitué de l'ensemble des voies ferrées convergentes vers l'agglomération lyonnaise, le **nœud ferroviaire lyonnais (NFL)** représente un enjeu majeur pour l'organisation des circulations ferroviaires régionales, nationales et internationales. Les actions de modernisation de ce nœud se sont poursuivies en 2016 avec la déclaration d'utilité publique pour créer une voie supplémentaire en gare Part Dieu et la présentation de scénario d'aménagement à long terme permettant d'augmenter la capacité d'accueil de nouveau train à Lyon.
- Le **Lyon-Turin** est aujourd'hui entré en phase opérationnelle. L'année 2016 a vu le lancement des travaux de percement du tunnel transfrontalier entre la France et l'Italie dont la mise en service est prévue à l'horizon 2030. Le projet d'accès français du Lyon-Turin s'est poursuivi en 2016 avec le lancement d'une étude spécifique visant à articuler ce projet avec les grands projets ferroviaires engagés sur l'agglomération lyonnaise, dont la modernisation du nœud ferroviaire lyonnais.

## L'échangeur 7 de la rocade Est de Lyon (69) mis en service pour le 1er match de l'Euro de football

Cet échangeur constitue un nouvel accès à la rocade Est pour les communes de l'est lyonnais, notamment celle de Décines-Charpieu, et s'inscrit dans le programme global des accès au grand stade de l'olympique lyonnais. Dans le cadre de l'opération de l'échangeur, les voies dédiées aux navettes bus reliant le stade et le parking déporté des Panettes ont également été réalisées.

La DREAL a assuré le pilotage stratégique de cette opération et la DIR Centre-Est son pilotage opérationnel.

Échangeur 7 de la rocade Est de Lyon - crédit photo : Desvigne Conseil



## La déviation Sud de Varennes sur Allier (03) mise en service le 21 décembre

Cette déviation de 4,8 km fait partie de l'aménagement à 2 x 2 voies de l'itinéraire RN7 - RN82 qui, en continuité de l'autoroute A77, relie Cosne-sur-Loire et Balbigny.

Elle permet de détourner le trafic de la RN7, soit 10 à 15 000 véhicules/jour (dont plus de 30 % de poids lourds) du centre-bourg de la commune de Varennes-sur-Allier. Ce projet de 44,53 M€ a été financé entièrement par l'État.



Déviation Sud de Varennes sur Allier en travaux - août 2016



## Un protocole d'intention pour l'aménagement de l'échangeur du Rondeau et de l'A480 (38)

Le 10 novembre 2016, le préfet de l'Isère, les présidents du département de l'Isère, de Grenoble-Alpes-Métropole et d'AREA signaient un protocole d'intention démontrant leur engagement commun en faveur de l'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau. Par ce protocole, qui définit le programme global de l'opération, les partenaires actent le choix d'une tranchée couverte pour l'échangeur du Rondeau, dont la DREAL assure la maîtrise d'ouvrage, et conviennent de son financement.

Ce protocole marque une avancée notable vers l'enquête d'utilité publique prévue fin 2017.



## Machilly-Thonon - concertation publique (74)

La concertation publique sur le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains s'est tenue du 18 janvier au 18 mars 2016. Elle a donné lieu à une mobilisation importante du territoire avec 920 participants aux 5 réunions publiques et un total de 1 826 contributions écrites.

Le bilan, publié en juillet 2016, confirme globalement la forte attente du projet. Les études se poursuivent désormais dans la perspective de l'enquête d'utilité publique prévue fin 2017.

## Contournement autoroutier de Lyon et déclassé A6-A7 (69)

Le déclassé du statut autoroutier des portions des autoroutes A6 et A7 en traversée de l'agglomération lyonnaise a été prononcé par décret ministériel du 27 décembre 2016. Cette décision est une étape fondatrice du processus qui conduira à terme à détourner le trafic de transit de l'agglomération lyonnaise et, pour la Métropole de Lyon, à qui seront transférées les portions déclassées, du projet de requalification de cet axe en véritable boulevard urbain.

La DREAL conduit actuellement en partenariat avec la Métropole de Lyon une étude sur les dispositifs pour inciter le trafic de transit à utiliser les itinéraires de grand contournement.

## CEVA - cérémonie de jonction des tunnels français et suisse (74)

Le projet ferroviaire Cornavin Eaux-Vives Anemase (CEVA) a connu une avancée notable en 2016, avec la jonction des tunnels français et suisse à la frontière au niveau d'Annemasse. À cette occasion, une cérémonie binationale a été organisée le 23 septembre 2016, réunissant l'ensemble des cofinanceurs français et suisses.

Cet événement a permis de concrétiser le chantier CEVA et a montré l'effort soutenu des deux maîtrises d'ouvrage pour préparer la mise en service des trains du Léman Express en décembre 2019.

## Saisine du Conseil d'État pour la DUP de la Route Centre-Europe Atlantique (RCEA) (03)

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de mise à 2 x 2 voies de la RCEA par concession autoroutière entre Montmarault et Digoïn s'est déroulée du 25 avril au 17 juin 2016. La commission d'enquête publique a donné un avis favorable au projet dans son rapport publié en juillet.

Le décret en Conseil d'État de déclaration d'utilité publique est attendu au deuxième trimestre 2017, la signature de la concession mi-2018, le lancement des travaux fin 2019 et la mise en service complète fin 2021.

Cérémonie de jonction des tunnels



# Contrôle des transports et des véhicules - chiffres clés



## ► Régulation et contrôle du transport routier



**9 688**  
entreprises  
inscrites au registre  
des transports routiers

**5818** entreprises de transport de marchandises  
**2970** entreprises de transport de voyageurs  
**900** commissionnaires de transport



**11 723**  
véhicules  
contrôlés sur la route

**53 %** de non-résidents  
(immatriculés à l'étranger)  
**19 %** en infraction  
**7 %** de transports routiers de voyageurs  
**93 %** de transports routiers de marchandises  
dont 8 % de transports de matière dangereuses



**522**  
entreprises  
contrôlées à leur siège

**38 %** en infraction  
**8 %** de transports routiers de voyageurs  
**92 %** de transports routiers de marchandises  
dont 8 % de transports de matière dangereuses



**590 \***  
dérogations  
à l'interdiction pour les poids lourds de circuler le week-end et les jours fériés

## ► Contrôles techniques des véhicules



**92** réceptions communautaires européennes  
**132** réceptions de prototypes  
en vue de la commercialisation d'une série de véhicules  
**3 620** réceptions individuelles de véhicules  
**194** visites de surveillance  
d'installations de contrôles techniques périodiques de véhicules  
**448** supervisions de contrôles techniques de véhicules

## ► Transports exceptionnels \*



**3 451** arrêtés (convois partant d'un département de la région)  
**10 014** avis (convois traversant un département de la région)

\* mission exercée uniquement sur les départements de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie.

# Structuration des DREAL du Bassin sur le volet transport fluvial du plan Rhône

Dans le cadre de la mise en œuvre du CPIER plan Rhône-Saône 2014-2020, la DREAL de bassin assure la coordination et la programmation des aménagements portuaires en lien avec les quatre DREAL régionales concernées, la DGITM lui ayant attribué le rôle de responsable de la programmation concernant la ligne « ports fluviaux » du BOP 203 sur l'axe Rhône-Saône.

Une organisation spécifique pour la programmation de ces crédits a donc été mise en place, en cohérence avec le calendrier d'organisation des instances du plan Rhône. L'année 2016 a permis d'établir le cadre d'échanges entre services de l'État visant à faciliter

et anticiper la programmation des opérations, en échangeant en amont sur les projets stratégiques des ports fluviaux, en lien avec VNF et la CNR ; un réseau des DREAL a ainsi été constitué pour le suivi et l'accompagnement des ports et de leur projet.

## Sanction à l'encontre d'une entreprise de transport routier étrangère

Le 7 octobre 2016, le préfet de région a prononcé à l'encontre de la société polonaise CMA TRANSPORT POLSKA SP Z.O.O, l'interdiction, durant 4 mois, de transports routiers sous le régime du cabotage sur le territoire français.

Proposée par la commission régionale des sanctions administratives, cette décision fait suite aux nombreuses infractions sur le cabotage commises par cette entreprise et constatées par les contrôleurs des transports terrestres.

Le cabotage routier de marchandises (transport entre 2 points du territoire national par une entreprise non résidente) est autorisé sous certaines conditions.



## Gestion de crise routière

Avec la cessation d'activités des centres régionaux d'information et de circulation routière (CRICR) dont celui de Lyon en mai 2016, la DREAL a accompagné le préfet de zone pour définir la nouvelle organisation pour répondre à des situations de gestion de crise routière.

C'est un défi important pour la DREAL, accompagnée de la DiR et de la cellule routière zonale de la zone Sud-Est, nouvellement créée, d'assurer avec des moyens limités un niveau de sécurité optimum à l'usager lors des nombreuses situations de crise routière.



## Simplification des procédures d'autorisations de transports exceptionnels

Un projet de simplification des procédures de transports exceptionnels a été engagé en 2016 à la demande du ministre de l'Intérieur.

Il prévoit notamment :

- un régime déclaratif pour les convois de faible importance (1re catégorie) circulant sur le réseau routier national de 1re catégorie
- la définition de réseaux routiers interdépartementaux (72, 94, 120 tonnes) sur lesquels les gestionnaires d'infrastructures ne seront plus consultés systématiquement pour la circulation des convois.

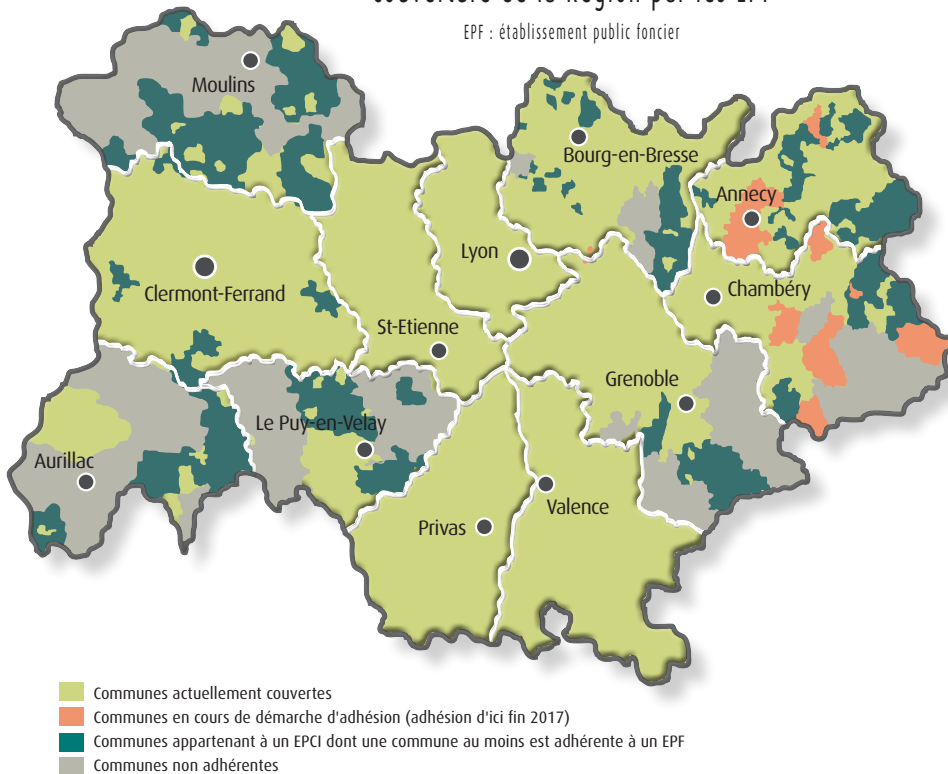
La DREAL est chargée de coordonner la démarche sur l'ensemble de la région.



# Politiques territoriales de développement durable

## Couverture de la Région par les EPF

EPF : établissement public foncier



## Réunions de concertation en département et rencontre avec les acteurs du foncier

Le préfet de région a confié à la DREAL la conduite d'une étude sur l'opportunité de doter certains territoires de l'ingénierie d'un opérateur foncier.

Cette étude a permis d'établir un diagnostic de l'action foncière en région.

Des réunions de concertation ont été organisées avec les acteurs locaux dans les différents départements non entièrement couverts par un opérateur foncier, ainsi que des rencontres avec chacun des opérateurs fonciers présents en région, le conseil régional, la métropole de Lyon et la SAFER.

## L'aménagement et les paysages tournés vers les collectivités

En 2016, en partenariat avec l'ADEME, le réseau des DDT et les agences d'urbanisme, le club plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Auvergne-Rhône-Alpes a été mis en place. Destiné à l'accompagnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) engagés dans l'élaboration d'un PLUi, il a permis aux collectivités concernées d'échanger et de partager leurs expériences autour des questions de gouvernance de projet (janvier) et d'habitat (novembre).



Le séminaire de restitution « territoires ruraux en projet » a été organisé le 30 avril 2016, pour conclure et partager les enseignements de la démarche atelier des territoires conduite sur le Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise dans le département de l'Allier et le pays de Craonne-sur-Arzon en Haute-Loire. Les deux territoires bénéficient aujourd'hui d'une feuille de route concrétisant dans le temps leur projet de redynamisation territoriale.

Château des Fourgis



Sologne Bourbonnaise (03)



Puy Saint Ambroise



Chanas (38)  
vue sur l'Ardèche et le fleuve Rhône

## Étude des déplacements sur le territoire Rhône Médian

L'outil de modélisation multimodal développé dans le cadre de cette étude fournit une image des déplacements sur le territoire en 2040, constituant un éclairage prospectif pour l'ensemble des acteurs.

Un scénario d'aménagement a été testé, couvrant un ensemble assez complet de projets portés par les collectivités locales : création d'échangeur, ouverture d'une halte ferroviaire, développement et coordination de l'offre de transports en commun, création d'un nouveau pont sur le Rhône, requalification de la RN7 au nord de Chanas, etc.

Ces éléments vont permettre d'engager en 2017 des réflexions opérationnelles sur ce territoire en lien avec le projet de zone portuaire de Salaise-Sablons.

## Trames verte et bleue

### Mise en œuvre des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)

La DREAL, en partenariat avec la Région, s'est mobilisée en particulier sur la mise en place d'un kit de formation sur la prise en compte du SRCE par les documents d'urbanisme. Trois formations test auprès d'élus et de techniciens de collectivités ont été dispensées au premier semestre pour construire ce kit. Une formation de formateurs destinée aux DDT, CAUE et parcs naturels régionaux est venue conclure ce travail, en octobre.

La DREAL a également conventionné avec l'union régionale des CAUE dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt national pour développer un recueil de pratiques exemplaires sur la trame urbaine et périurbaine. L'animation à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes du groupe d'échange des gestionnaires d'infrastructures sur la prise en compte des enjeux de continuités écologiques a été reconduite avec deux rendez-vous du groupe en 2016.

## Les parcs naturels régionaux

La DREAL a accompagné, au côté de la Région, l'engagement des démarches de révision de charte pour les parcs naturels régionaux (PNR) de Chartreuse, Vercors et Bauges. L'État a ainsi été saisi en début d'année 2017 d'une demande d'avis d'opportunité pour la révision de charte du PNR de Chartreuse.

Elle a également contribué à la démarche d'évaluation de la charte du PNR Volcans d'Auvergne, par l'organisation d'un séminaire interservices en septembre 2016. Ce séminaire a permis aux services et établissements publics de l'État de partager autour de la mise en œuvre de la charte du parc et des engagements de l'État, mais également de s'exprimer sur les indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation.

Elle a aussi suivi les démarches et conduit localement les étapes et procédures de l'État dans le cadre des créations de nouveaux PNR, par exemple celui de l'Aubrac.



# Connaissance, prospective et évaluation



## Le portrait régional commenté

Accompagnant la création de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, le portrait régional commenté, illustré par de nombreuses cartes et graphiques, est un important travail de connaissance et d'appropriation du nouveau territoire régional mené grâce à l'ensemble des équipes.

L'objectif était d'analyser les enjeux de la DREAL sur son nouveau territoire et sur chacun de ses champs de compétence afin d'être en mesure de répondre aux attentes de ses partenaires.



Dans un espace géographique vaste et peuplé, aux clivages territoriaux particulièrement marqués, les enjeux d'équilibre des territoires sont primordiaux.

Sur un territoire aux reliefs contrastés, à la dynamique économique puissante et au patrimoine riche, les questions de préservation des ressources et de prévention des risques sont majeures.

Décliné en trois grands chapitres, le document présente les multiples domaines d'activités de la DREAL qui ont vocation à être portés en cohérence dans une approche transversale de développement durable.

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-portrait-regional-commente-a10149.html>





## Publications statistiques

Avec la réforme territoriale, l'extension de la géographie régionale génère de nouveaux besoins en terme d'observation.

Pour y répondre, les productions statistiques de la DREAL intègrent ce nouveau périmètre dès le début de l'année 2016, donnant ainsi une vision Auvergne-Rhône-Alpes des immatriculations de véhicules, de l'occupation d'espace, de la construction neuve, de la commercialisation des logements neufs, du parc locatif social et de l'énergie.

Les livrables sont déclinés dans les séries « Les Analyses » et « Cahiers statistiques » ainsi que dans des bases de données en ligne.

L'observatoire des surfaces à l'échelle communale (OSCOM) permet de répondre aux enjeux de mesure et de suivi de la consommation d'espace sur les douze départements de la région.

## La réforme de l'Autorité environnementale locale



2016 a vu la mise en place des Missions Régionales de l'Autorité environnementale (MRAe), entité du conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD), qui est depuis le 12 mai, Autorité environnementale pour les plans et programmes de la région.

La DREAL instruit pour le compte de la MRAe les dossiers et prépare les décisions et projets d'avis.

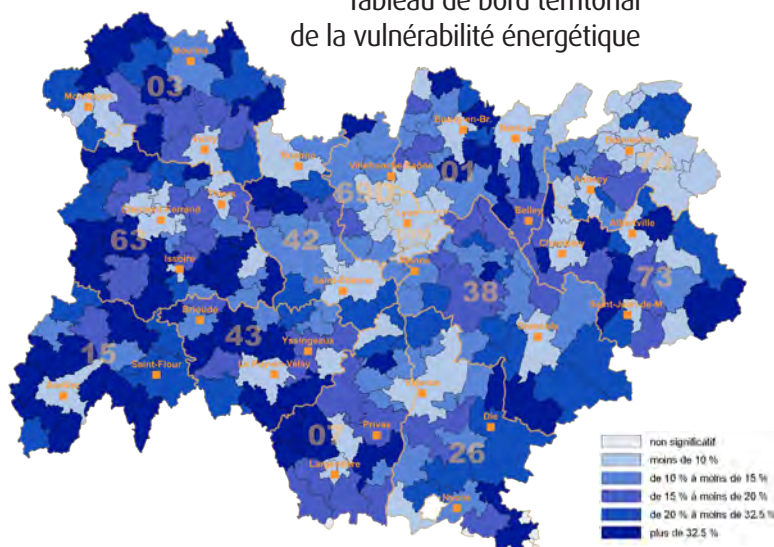
La MRAe est composée de 6 membres avec un mandat pour 3 ans : 3 membres permanents du CGEDD, dont le Président, et 3 experts issus de la société civile.

Au cours de l'année 2016, la MRAe a pris 157 décisions relatives à l'instruction des dossiers de cas par cas (60 % concernent l'urbanisme).

Sur les 157 demandes, 8 % ont été soumises à évaluation environnementale. Elle a aussi émis 85 avis. Ces avis et décisions sont publiés sur le site internet des MRAe.

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/autorite-environnementale-r3029.html>

Tableau de bord territorial de la vulnérabilité énergétique



Le suivi conjoncturel est assuré à travers le tableau de bord économique mensuel et le bulletin « Information Rapide », diffusant les données départementales sur la construction neuve dès la levée de l'embargo national.

## La base de données communales s'étend à la nouvelle région

La base de données communales est une application qui a pour objectif d'assurer la diffusion des données environnementales auprès du grand public. Cet objectif s'inscrit dans un cadre réglementaire (convention d'Aarhus, directive Inspire...) mais participe également à la volonté de la DREAL de partager le plus largement possible les données et la connaissance en matière d'environnement et, in fine, contribuer à une meilleure prise en compte de ce volet dans les projets et programmes.

Les données disponibles portent sur différentes thématiques (espaces naturels, paysage, aménagement, eau...) avec une entrée communale. Un travail a été mené en 2016 pour mettre à disposition, sur une base unique, ces données à l'échelle de la nouvelle région. La base sera progressivement enrichie en 2017 par des ressources cartographiques ou documentaires.

<http://www.rdbmc-travaux.com/basedreal/Accueil.php>





## La commande publique profondément modifiée

Le 1er avril 2016, la commande publique a connu une évolution majeure avec la transposition de trois directives européennes. Le code des marchés publics a laissé place à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Le pôle commande publique a dû s'adapter aux changements impliqués par cette réglementation.

Les changements principaux portent sur la simplification d'accès à la commande publique pour les entreprises : suppression de l'obligation de signature lors du dépôt d'une offre et plus grande souplesse dans les procédures avec notamment la possibilité d'inverser l'ordre d'analyse des candidatures et des offres et la possibilité, dans certains cas, de régulariser les offres irrégulières. De plus, les délais de procédure ont été réduits.

En lien, la dématérialisation complète des procédures sera obligatoire au 1er octobre 2018.

## La déclinaison des politiques ministérielles

Le Secrétariat Général de la DREAL a procédé courant 2016 à la déclinaison de dispositifs ministériels concernant l'ensemble des agents.

Ces dispositifs ont conduit :

- à procéder à l'instruction de 10 demandes de télé-travail (25 agents du site de l'ex-région Auvergne en bénéficiaient déjà à titre expérimental),
- à traiter 50 dossiers de demandes d'indemnités kilométriques vélo avec un effet rétroactif au 1er septembre 2016,
- à mettre en œuvre le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui devient le nouvel outil indemnitaire de référence au sein de la fonction publique d'État,
- à instruire les demandes de primes spécifiques aux réorganisations régionales (PARRE) (83 demandes de PARRE fonctionnelle et 11 demandes de PARRE géographique).

## Le Secrétariat Général de la DREAL au coeur de la fusion des DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

La fusion des DREAL Auvergne et Rhône-Alpes a conduit à revoir nos modes de fonctionnement en co-construisant et en harmonisant nos pratiques, avec un dialogue social renforcé tout au long de l'année 2016.

Ainsi :

- la localisation des services au sein de notre structure se met progressivement en place,
- l'harmonisation du règlement intérieur a débuté, des premières mesures sont déjà mises en place et la démarche du document unique d'évaluation des risques professionnels est lancée,
- une nouvelle organisation relative aux technologies de l'information est mise en place : depuis la fusion, ce sont 2 600 postes de travail et 160 serveurs qui sont désormais à gérer sur 85 sites par le pôle technologie de l'information. A cela s'ajoutent environ 350 téléphones mobiles et 1 000 lignes de téléphonie fixe. En terme d'interventions (dépannages à distance ou pas) ce sont 6 500 tickets d'assistance qui ont été traités. Le déploiement de 235 postes sous "jitsi" permet des webconférences poste à poste. La migration/création de 265 boîtes aux lettres partagées (BALU, BALF), la mise en place d'un serveur (Y:) commun à l'ensemble des sites participent également au travail en commun,
- un budget unique de fonctionnement (BOP 217, 333 et 724) et une procédure de commande avec les différents gestionnaires ont été mis en place par le pôle budgétaire et financier (PBF). Après six mois de montée en puissance, toutes les dépenses de fonctionnement sont effectuées par l'unité comptable du PBF depuis le 1er janvier. La fusion des régies sur le nouveau périmètre a été préparé et en décembre la nouvelle application relative aux frais de déplacement Chorus-DT a été déployé.

### Chiffres-clés RH



927 pré-positionnements (au 01.07.2016)



55 mouvements entrants  
88 mouvements sortants  
19 mouvements internes



6 comités techniques



5 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

## Le centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) précurseur de la fusion

Pour des raisons liées à l'annualité budgétaire, la fusion des CPCM Auvergne et Rhône-Alpes a été effective dès le 1er janvier 2016, et non le 1er juillet.

Cela s'est fait au prix d'un travail intense à partir de septembre 2015 de tous les acteurs. L'équilibrage de l'activité entre les 2 sites a conduit à transférer le traitement des actes des directions départementales interministérielles (DDI) de l'Ardèche et de la Loire, de la DREAL et de la DRAAF sur le site de Clermont-Ferrand.

## La gestion administrative - paie - retraites des agents mutualisée sur la nouvelle région

L'année 2016 a été marquée par la création d'un pôle unique pour la gestion administrative, la paie et les retraites des agents du ministère. Ce nouveau pôle bi-site Lyon / Clermont-Ferrand travaille avec 2 comptables assignataires (DDFIP 63 et DRFIP 69) et pour le compte de 18 services employeurs.

Une réflexion a été conduite au cours de l'année, en lien avec la direction des ressources humaines du ministère et la direction générale des finances publiques pour mettre en place dès 2017 une organisation du travail répondant aux objectifs suivants :

- garantir la qualité des prestations de gestion, de paie et de retraite,

- assurer le conseil et l'expertise aux services employeurs en respectant la séparation des rôles de prestataire et d'employeur,
- veiller à l'équilibre des unités du pôle et des plans de charges des gestionnaires,
- assurer une gestion de proximité efficace des agents du ministère de l'environnement affectés dans les DDI hors DDT et les préfetures.

Les adaptations d'organisation ont été mises en œuvre dès mi 2016 pour la mission retraites. Pour la gestion administrative et la paie, la mise en œuvre est prévue en avril-mai 2017.





## Mission juridique - chiffres clés



**83** contentieux  
en cours d'instruction devant les  
tribunaux administratifs

Ce nombre d'affaires est en légère baisse par rapport à l'année passée.

60% concernent les installations classées pour l'environnement (ICPE).



**79**  
jugements reçus

**64** affaires gagnées

(rejet de la requête ou non lieu à statuer),  
soit 81 % de succès  
dont plus de 90% de succès pour ce qui concerne les ICPE.

**15** affaires perdues

(annulation, réformation de la décision ou indemnisation)  
ce qui reste très faible au regard de l'ensemble des interventions  
de la DREAL qui s'appliquent sur le territoire de 12 départements.

On retiendra, parmi les contentieux qui ont connu un rayonnement médiatique, ceux relatifs au projet de Center Parcs en Isère visant les espèces protégées : tous les actes instruits par la DREAL ont été jugés réguliers tant par le juge de première instance qu'en appel.

## Vers une certification ISO 9001

La DREAL s'est engagée en 2016 dans la construction de son système de management de la qualité, outil de pilotage, d'organisation et d'amélioration des activités.

L'année 2017 sera celle de son déploiement. En particulier, un dispositif d'écoute des parties intéressées externes, alliant écoutes métiers et écoute stratégique, va être mis en place.

La DREAL vise une certification ISO 9001 de l'ensemble de ses activités pour début 2018.

## Mission sociale en région

### un management à distance pour plus de proximité

Le pôle social régional intervient pour 50 services différents (DDI, établissements publics, services des MTEs/MCT...) et environ 8 000 agents.

Afin d'assurer la proximité avec ces bénéficiaires, les 12 assistantes sociales sont implantées sur chaque département.

Les conseillères techniques affectées à Lyon et à Clermont-Ferrand assurent ensemble encadrement et conseil technique à distance.

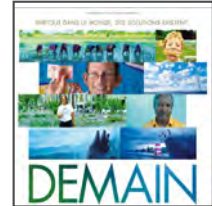
En 2016, le périmètre d'intervention de 4 assistantes sociales a dû être revu en raison d'un départ non remplacé.

## Instances paritaires et de dialogue social

Les instances paritaires et de dialogue social ont été adaptées au nouveau périmètre régional. La nouvelle CAP régionale des adjoints administratifs a été installée en juin 2016.

L'instance de dialogue social régional Auvergne-Rhône-Alpes s'est réunie en septembre 2016.

**SEMAINE  
EUROPÉENNE  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**  
30 MAI - 5 JUIN



## La DREAL à l'heure du **développement durable**

La DREAL organise chaque année des actions de sensibilisation de ses agents au développement durable sous forme d'échanges et de partage d'expériences.

### FIDÈLE AU COMPOST...



A Clermont-Ferrand et à Lyon, durant la Semaine du développement durable, le film Demain a été projeté puis suivi de débats.

Un atelier « jardinons au naturel », organisé avec des associations, a permis de découvrir des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

La DREAL a aussi participé au Challenge régional mobilité et s'est classée 4e au niveau régional et 1ère au niveau Métropole de Lyon.

Pendant la Semaine européenne de la mobilité, des essais de vélos, des tests de véhicules de services hybrides et la présentation de l'offre Blue-ly à Lyon ont permis aux agents d'envisager des modes de déplacements plus doux.



**Jardiniers  
Pays d'Auvergne**

Associations de jardiniers amateurs  
du Puy de Dôme  
rattachées au sein de JPA,  
vous proposent :

- des ateliers de jardinage
- des échanges de savoir-faire
- des pratiques de taille, etc...
- des groupes de graines, fournitures
- des plants
- des conseils
- des ateliers de peinture
- des ateliers de cuisine
- des ateliers de bricolage
- des ateliers de couture
- des ateliers de poterie
- des ateliers de sculpture
- des ateliers de dessin
- des ateliers de photographie
- des ateliers de musique
- des ateliers de danse
- des ateliers de yoga
- des ateliers de méditation
- des ateliers de Tai Chi
- des ateliers de Qi Gong
- des ateliers de Reiki
- des ateliers de Massage
- des ateliers de Pilates
- des ateliers de Stretching
- des ateliers de Pilates
- des ateliers de Yoga
- des ateliers de Tai Chi
- des ateliers de Qi Gong
- des ateliers de Reiki
- des ateliers de Massage
- des ateliers de Pilates
- des ateliers de Stretching

pour plus d'informations  
contactez-nous par téléphone  
ou par mail

04 73 35 03 41  
jardinierspaysauvergne.com

# 12 départements ... 12 faits marquants ...

## en unités départementales ou interdépartementales

### Ain L'arrivée du **Tour de France** chez CIAT à Culoz

La société CIAT a accueilli l'arrivée de la 15<sup>ème</sup> étape du Tour de France le 17 juillet 2016.

Le site de CIAT Culoz existe depuis plus de 70 ans et est devenu une référence nationale en matière d'échangeurs thermiques et de pompes à chaleurs. Depuis 2015, la société a intégré le groupe américain United Technologies Corporation (UTC) qui a installé son centre de recherche sur le traitement et la qualité d'air intérieur.

Dans le contexte de vigipirate renforcé, l'arrivée d'une étape du Tour de France sur un site industriel devient vite un casse-tête !

L'unité départementale a participé activement, lors des diverses réunions organisées par les services de la préfecture, à l'organisation du passage du Tour 2017. Cela a été l'occasion de faire un point sur les principaux enjeux du site en termes de risques technologiques (présence d'un réservoir de stockage de GPL) et de contribuer à l'élaboration d'un plan de renforcement de la sécurité, dans le cadre de cette journée de grande foule sur un site industriel.



La caravane du Tour dans l'enceinte de la société CIAT  
crédit photo "communauté de communes de Bugey Sud"

### Allier **Acierie Erasteel** à Commentry

Du fait de la décroissance structurelle du marché des aciers rapides sur lequel elle est positionnée, l'aciérie Erasteel de Commentry a engagé en 2016 un projet de modification de ses installations pour également traiter et valoriser plusieurs types de déchets à fort contenu métallifère (piles, catalyseurs industriels).

Préalablement à la mise en exploitation de ces nouvelles activités, le préfet, sur proposition de la DREAL a prescrit la mise en œuvre de meilleures technologies disponibles de manière à améliorer très nettement l'impact environnemental de l'usine et la sécurité des installations.



Station d'épuration des effluents Erasteel, mise en service fin 2016 - Site Acierie Erasteel

Une station de traitement des rejets aqueux et de nouvelles installations de traitement des fumées ont ainsi vu le jour sur le site courant 2016.

L'exploitant a également procédé au renforcement du bâti de 11 habitations riveraines de manière à assurer leur sécurité en cas d'accident grave sur l'usine.

Après de longs mois de travaux, le four électrique à laitier a réalisé en février 2017 sa 1<sup>ère</sup> coulée de métal issu du recyclage de catalyseurs. Le four à arc électrique, dont le confinement dans une enceinte métallique appelée « dog-house » est en cours de finalisation, devrait également pouvoir commencer le recyclage de piles dans les prochaines semaines. Une surveillance environnementale aux alentours de l'usine sera réalisée par l'exploitant dès la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement des nouvelles installations pour contrôler l'absence d'impact.

## Ardèche La reconquête de l'importante friche industrielle dite « NOVOCERAM » sise à Bourg Saint Andéol

L'ancien site industriel de la société BSA Produits Céramiques à Bourg Saint Andéol, qui était une usine de carrelages connue sous le nom de NOVOCERAM, était en friche depuis plus de dix ans quand la SARL LF Port Saint Louis s'est engagée à prendre en charge les travaux de mise en sécurité et de dépollution du site pour le compte du liquidateur.

S'agissant de la remise en état d'un site industriel classé, l'unité interdépartementale s'est mobilisée pour répondre à toutes les attentes et interrogations du porteur du projet et qui depuis s'est engagé dans une dépollution complète afin de s'affranchir de toute contrainte dans le cadre de la reconversion du site. Dans ce cadre, il convient de mentionner l'excavation de 3 000 tonnes de terres polluées par des hydrocarbures traitées sur place par thermopile (un pilote a été testé au préalable) et remises en place. Comme pour les traitements par désorption thermique conventionnels, les terres contaminées sont d'abord chauffées à une température suffisante pour que les polluants s'évaporent (phase de désorption). Ces polluants, une fois en phase gazeuse, font l'objet d'une combustion complète et sont définitivement détruits. Cette opération exemplaire est aidée à hauteur de 290 000 € par l'ADEME.



Une grosse opération de désamiantage (toitures, façades, sols) sera nécessaire. Les bétons seront concassés sur place et réemployés. Les terres polluées par les métaux lourds seront évacuées en centre autorisé. Cette opération va libérer 36 000 m<sup>2</sup> à proximité du centre ville et permettre la création d'un quartier multifonctionnel qui devrait comprendre des logements en accession, des logements sociaux, des maisons individuelles, une résidence service senior, des commerces de proximité et un hôtel.

## Cantal Lutte contre les sites illégaux vis-à-vis de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement

Les inspecteurs des installations classées de l'unité inter-départementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme de la DREAL, en sus de leurs activités régaliennes d'instruction et de contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ont mené, sur 2015 et 2016, une vaste opération de régularisation des acteurs de la filière de traitement des véhicules hors d'usage (VHU) et des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) à l'échelle du département du Cantal.

Sur cette période, les services de l'inspection des installations classées ont réalisé sur les sites illégaux identifiés :

- ▶ 17 inspections sur la thématique «Véhicules hors d'usage»
- ▶ 5 inspections sur la thématique «Installations de stockage de déchets inertes».

À l'issue de ces inspections :

- ▶ 13 propositions d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été adressés au préfet
- ▶ 10 exploitants ont régularisé leur situation, soit en évacuant les déchets dans les filières agréées pour 7 d'entre eux, soit en déposant un dossier afin de poursuivre leur activité pour les 3 autres
- ▶ à ce jour, 3 exploitants n'ont pas encore régularisé leur situation, 2 propositions d'arrêté portant consignation de sommes et une proposition d'astreinte administrative ont été réalisées par l'inspection des installations classées et ces exploitants font l'objet d'un suivi particulier de la part des inspecteurs.

Ces actions se poursuivront en 2017 et trois actions sont déjà programmées en partenariat avec les services de gendarmerie.



## Drôme

# Une extension en zone inondable, ou comment transformer un handicap en projet innovant



Site GPA actuel

Leader spécialisé dans la déconstruction des véhicules hors d'usage pour le recyclage, Géant Pièces Auto (GPA) investit, à Livron, dans un projet d'extension visant une capacité de 15 500 véhicules par an.

Activité généralement consommatrice d'espace et quelque peu polluante, le projet GPA, le premier en France de cette nature, est lui, particulièrement innovant en matière de protection de l'environnement.

En effet, ce projet aura la singularité de stocker les véhicules sur rack, sur plusieurs niveaux, réduisant ainsi la surface agricole consommée et permettant, dans une zone inondable, de placer les véhicules hors d'usage hors d'eau.

La couverture photovoltaïque des stockages, en sus de la production d'électricité verte, évitera le ruissellement d'eau souillée.

Le niveau d'industrialisation atteint en matière de dépollution et de démontage et une traçabilité performante, maximisent les possibilités de recyclage.

Enfin la création de bassins et de fossés améliore l'habitat de deux libellules à enjeux, le leste sauvage et surtout l'agrion de mercure.



l'Agrion de mercure



le Leste sauvage

crédit photo "Houard Xavier - Opie"

## Isère Implantation de HEXCEL FIBERS sur la plateforme de Roussillon à Salaise sur Sanne

Le groupe américain HEXCEL, l'un des principaux fournisseurs mondiaux de matériaux composites à destination de l'aéronautique, de l'éolien et de l'industrie en général, décidait en 2014 d'implanter sur la plateforme de Roussillon un quatrième site en France de production de fibres de polyacrylonitrile et de fibres de carbone destinées essentiellement à la fabrication de l'Airbus A350.

Les principaux arguments en faveur du site de Roussillon étaient sa situation géographique et sa desserte, son expérience industrielle et sa culture du risque et surtout son groupement d'intérêt économique (GIE), OSIRIS, gestionnaire de services et d'infrastructures mutualisés.

Le nouvel établissement relève d'un classement SEVESO seuil haut en raison de l'emploi et du stockage de 296 tonnes d'acrylonitrile, substance inflammable et toxique.

Grâce à un très fort investissement de l'unité départementale dans l'instruction de la demande, l'autorisation d'exploiter accordée par le préfet de l'Isère le 5 septembre 2016 a été précédée par un premier arrêté le 20 septembre instituant des servitudes d'utilité publique reprenant et complétant les dispositions du PPRT de Roussillon Salaise sur Sanne approuvé le 9 juillet 2014.

L'exploitation de la première tranche du site démarrera au premier semestre 2017 en vue d'une homologation de la production en début d'année 2018.



Oxydateurs thermiques - crédit photo "Hexcel Fibers"





vue à partir de l'entrée du site (nord du site)

Vue d'ensemble du site AREVA des Bois Noirs à Saint-Priest-la-Prugne - crédit photo "AREVA"



vue à partir des berges du grand bassin au sud

## Loire

### Stockage de résidus de traitement de minerai d'uranium sous eau

En avril 2015, la société Areva a informé la DREAL de sa volonté de retirer le dossier de réaménagement du site des Bois Noirs à St-Priest-la-Prugne. Les services ministériels ont confirmé que le site est soumis à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées.

La mine d'uranium du site des Bois Noirs à Saint-Priest-la-Prugne a été exploitée jusqu'en 1980. Les résidus de traitement du minerai ont été stockés sous une lame d'eau pour assurer la protection radiologique dans un vaste bassin de stockage fermé par un barrage de grande hauteur.

Ce type de stockage sous eau de résidus uranifères est le seul en France.

Ce projet de réaménagement du site consistait à remplacer cette lame d'eau par une couverture minérale afin d'assurer une protection radiologique équivalente et garantir une sûreté du site à long terme.

Afin de régulariser cette situation administrative et garantir la sûreté sur le long terme de ce stockage, une étude d'impact et une étude de dangers visant à apporter la démonstration du caractère acceptable des risques ont été prescrites par arrêtés préfectoraux fin 2016.

## Haute-Loire

### Gestion d'un **incident** dans la station d'épuration d'une industrie agroalimentaire

Le 9 septembre 2016, l'inspection des installations classées est informée par la laiterie CFVA de Beauzac de la casse du pont brosse, équipement nécessaire à l'oxygénation du bassin d'aération de la station d'épuration.

Pour éviter en période sèche un impact durable dans le milieu récepteur lié à un arrêt du traitement des eaux usées de la laiterie, voire un entraînement de boues, une série d'actions a permis de maîtriser les rejets, en contact et en accord avec l'inspecteur de la DREAL et la police de l'eau locale : remise en eau du bassin de secours, oxygénation par hydro-injecteur spécifiquement mis en place, irrigation sur prairie de l'eau de sortie de la station, extraction et stockage de boues en silo et arrêt de production pour faciliter la régénération bactérienne de la station.

Des analyses régulières ont permis de s'assurer de l'efficacité des opérations.

La réparation du pont brosse (démontage, transport puis remontage) a été effectuée en une semaine.



Pont brosse sur bassin d'aération laiterie CFVA - crédit photo "Laiterie CFVA"

## Puy-de-Dôme

### Détournement du ruisseau la Tiretaine dans l'enceinte du groupe Michelin

Le siège du groupe Michelin est traversé par la Tiretaine canalisée. Il est situé dans un des 122 territoires à risques importants d'inondation.

Afin de maîtriser cet aléa, des travaux de dévoiement mais aussi d'embellissement et d'intégration au paysage urbain ont été menés. Plusieurs sources de pollution historique ont été découvertes. Sur les bases de diagnostics de sols et eaux souterraines, d'un schéma conceptuel et d'un plan de gestion, il a été décidé d'excaver la totalité des terres polluées pour les envoyer vers des filières de traitement appropriées. Un traitement des eaux d'exhaure a également été mis en place.

Sur proposition de la DREAL, la préfète du Puy-de-Dôme a pris un arrêté réglementant les objectifs de dépollution, leurs modalités de contrôle et le suivi des rejets d'eau dépolluée. Une inspection de la DREAL a permis de vérifier le bon déroulement des opérations.

Les travaux ont ainsi permis d'améliorer la qualité morphologique et biologique du cours d'eau (création d'un parcours plus naturel) tout en traitant les sols pollués situés à proximité immédiate. 10 000 m<sup>3</sup> de terres ont été excavées et 5000 m<sup>3</sup> d'eau ont été traités.



## Rhône

### Accident BLUESTAR SILICONES Saint-Fons du 28 juin 2016 Incendie du bâtiment 41

L'établissement BLUESTAR SILICONES est un site classé SEVESO seuil haut consacré à la fabrication du silicone sur la commune de Saint-Fons dans le couloir de la chimie.

Le 28 juin un peu avant midi, un incendie s'est déclaré sur 4 fûts dans un bâtiment de stockage de produits finis à base de silicone de 1 300 m<sup>2</sup>.

A 12h10, l'exploitant déclenche son plan d'opération interne.

Les pompiers du site interviennent rapidement et les moyens du SDMIS sont rapidement mis en œuvre.

Le préfet décide de déclencher le plan particulier d'intervention (PPI) à 13h10. A titre préventif, le confinement aux alentours est décidé ainsi que la fermeture des voies d'accès à l'établissement.

L'incendie est maîtrisé à 14h et le PPI levé à 14h20. Il a fait une victime et deux blessés légers.

Deux inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement se sont rendus sur site le jour même en début d'après midi. Suite à la réalisation de cette inspection, un arrêté de prescription de mesures d'urgence a été signé le 30 juin 2016 : réalisation des évaluations et mise en œuvre des remèdes conditionnant le redémarrage des installations (mise en sécurité du bâtiment, contrôle des tuyauteries de chlorosilanes, caractérisation des conséquences, ...).

Sur la base des justificatifs transmis et en application de l'arrêté précité, l'inspection a, par la suite, autorisé un redémarrage échelonné des installations.

Une inspection plus approfondie a été diligentée en juillet 2016.



Credit photo "Bluestar Silicones"

## Savoie

# Lyon-Turin, le **percement** du tunnel transfrontalier s'accélère

Le creusement du tunnel transfrontalier entre la France et l'Italie, d'une longueur de 57 km s'est accéléré le 21 juillet 2016.

Les travaux de reconnaissance se poursuivent à Saint-Martin-la-Porte et le creusement d'une galerie, dans l'axe du futur tube est réalisé désormais à l'aide d'un tunnelier. Nommé Federica, il a été fabriqué au Creusot et se compose d'une roue de 12 mètres de diamètre, mesure 135 mètres de long et pèse 2 400 tonnes. L'ensemble des éléments composant le tunnelier ont été livrés par la route au début de l'hiver 2015/2016, mobilisant la DREAL pour instruire les demandes au titre du transport exceptionnel. Les différents colis ont été ensuite assemblés dans la chambre de montage de la galerie pour être inaugurés par le Premier ministre le 21 juillet 2016.

Dans le courant de l'été, le préfet de la Savoie avait également délivré à TELT, l'opérateur public chargé de la réalisation du projet transfrontalier entre Saint Jean de Maurienne et Suze, un arrêté préfectoral autorisant la destruction d'espèces protégées, suite à un lourd travail d'instruction par la DREAL.

Avec la ratification par la France de l'accord international sur le lancement de travaux définitifs de la section transfrontalière, le Lyon-Turin a connu en 2016 des avancées décisives. Il n'est désormais plus un simple projet mais une infrastructure en phase de réalisation opérationnelle. Il mobilise de nombreux services de la DREAL organisés en mode projet et animé par l'unité interdépartementale des Deux Savoie.



Crédit photo "Caroline Moureaux - TELT"

## Haute-Savoie Hiver 2016 - 2017

# Deux épisodes de pollution de l'air aux **particules fines** exceptionnels en vallée de l'Arve

L'hiver 2016-2017 a connu les deux épisodes de pollution de l'air par les particules fines les plus marquants depuis la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air en vallée de l'Arve en 2007 :

- ▶ entre le 30 novembre et le 4 janvier, l'épisode le plus long avec 33 jours consécutifs d'activation du niveau d'alerte 1
- ▶ le 24 janvier, le jour le plus intense avec la première activation du niveau 3 du dispositif d'alerte.

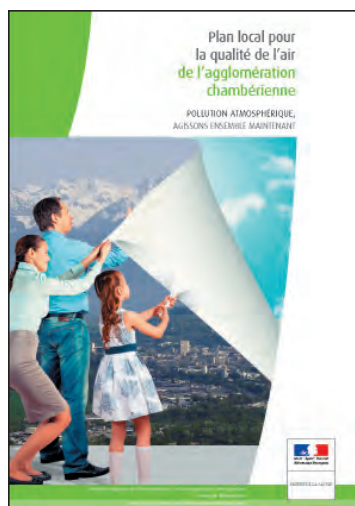
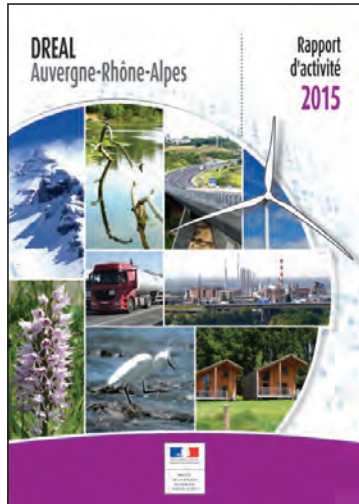
L'inquiétude de la population a suscité une importante mobilisation citoyenne sur la qualité de l'air : rassemblements à Chamonix en marge d'une réunion d'évaluation du plan de protection de l'atmosphère (PPA) dès le 8 décembre, perturbations des cérémonies de vœux dans différentes communes du territoire, couverture médiatique importante.

Dans ce contexte, le préfet a réuni à deux reprises les parlementaires, le président du conseil départemental, les présidents des intercommunalités concernées et les représentants du monde économique afin de proposer des mesures nouvelles allant au-delà de celles prévues par le dispositif régional (circulation alternée différenciée pour les poids lourds, interdiction d'utilisation des chaudières biomasse pour le chauffage, report des opérations de séchage du bois jusqu'à la fin de l'épisode, réduction complémentaire d'activité sur les gros émetteurs industriels...). Les services de la DREAL ont été mobilisés pendant toute la crise pour assister le préfet de département et pour procéder à des opérations de contrôles (transports terrestres, ICPE...). L'ensemble des démarches seront intégrées aux travaux d'évaluation et de révision du PPA de la vallée de l'Arve, lancée en septembre 2016.



Pour autant, la pollution de fond est plutôt à l'amélioration et 2016 aura été l'année recensant le plus petit nombre de dépassements (36 jours à Passy) depuis le début de la surveillance en 2007 !

## "Quelques publications 2016 de la DREAL"



**DREAL**  
Auvergne-Rhône-Alpes  
n° LA 29  
Décembre  
2016

## Les Analyses

### L'occupation des sols en 2013 en Auvergne-Rhône-Alpes

avec la réalisation d'un référentiel régional Auvergne-Rhône-Alpes à grande échelle (DREAL), il est possible de quantifier l'occupation des sols de manière précise, selon une nomenclature précise de type de territoire homogène. Cette étude permet de caractériser les territoires en fonction de leur occupation des sols en 2013.

En termes de superficie, avec une population de 7 millions d'habitants, Auvergne-Rhône-Alpes occupe une superficie de 107 000 km<sup>2</sup>. Cette superficie est répartie de manière inégale sur le territoire régional. La répartition de l'occupation des sols en 2013 est caractérisée par une forte concentration des zones bâties et des zones agricoles dans le sud-est de la région, et une forte concentration des zones forestières dans le nord-ouest.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est composée de 7,7 millions d'habitants en 2013. Cette population est répartie de manière inégale sur le territoire régional. La répartition de l'occupation des sols en 2013 est caractérisée par une forte concentration des zones bâties et des zones agricoles dans le sud-est de la région, et une forte concentration des zones forestières dans le nord-ouest.

**OBSERVATION ET STATISTIQUES**

## Plan de gestion des poissons migrateurs

Bassin Rhône-Méditerranée

### PLAGEPOMI 2016-2021

Le plan de gestion des poissons migrateurs a pour objectif de garantir la pérennité des populations de poissons migrateurs dans le Bassin Rhône-Méditerranée. Ce plan est basé sur une évaluation des besoins des poissons migrateurs et sur une analyse des menaces qui pèsent sur ces populations.

SÉMINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016  
RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS

## DYNAMISER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN RHÔNE-ALPES

Les premiers résultats de la démarche prospective seront présentés le 18 janvier 2017 à l'occasion du point d'étape organisé au Ministère national d'Urbanisme relative aux prévisions de la Secrétairerie d'Etat chargée de la biodiversité, Barbara Pompili.

**EDF**

## SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE THERMIQUE DU RHÔNE

MAI 2016

Cette synthèse présente les conclusions de l'étude thermique du Rhône, réalisée par EDF. Elle analyse les impacts thermiques de la production d'électricité sur le fleuve et propose des mesures d'atténuation.

**GEMAPI**

Édito | Le point sur l'actualité nationale | Mission d'appui technique Rhône-Méditerranée | La GEMAPI au service de la commune-écologie | Zoom sur... le bassin versant de l'Ordon | La parole est à vous !

**EDITO**

Nichel DELPUECH, Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée

**LE POINT SUR L'ACTUALITÉ NATIONALE**  
Stratégie d'Organisation des compétences locales de l'eau - SOCLE

**Info Loup**  
La lettre d'information sur le loup

n°13  
Septembre  
Octobre  
Novembre  
Décembre  
2016

**Sommaire**

- Coordination des plans de protection des troupeaux
- Mesures de protection des troupeaux
- Actualités
- Compte rendu de la destruction d'un 3<sup>e</sup> troupeau intervenue à la fin de l'été 2016
- Le loup en Rhône-Alpes
- Le loup en France
- Le loup en Europe

**Agenda**

Les premiers résultats de la démarche prospective seront présentés le 18 janvier 2017 à l'occasion du point d'étape organisé au Ministère national d'Urbanisme relative aux prévisions de la Secrétairerie d'Etat chargée de la biodiversité, Barbara Pompili.

**Regards SUR LE RISQUE**

La lettre d'information sur les risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes

10 OCTOBRE 2016 N°23

**/C'EST-À-DIRE**

Le PCSD est un outil de planification des risques industriels majeurs. Il permet de caractériser les risques et de définir des mesures de prévention et de protection.

**/TOUË LA LUMIÈRE SUR... LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

### Un dispositif local en cas de crise

La gestion de crise en cas d'accident majeur repose sur la coordination entre les nombreux acteurs. Parmi eux, le préfet et le maire ont un rôle très important. La mise en œuvre d'un PCS est donc essentielle pour garantir la sécurité des populations.

**Journal du projet de contournement du Teil**

Le projet de contournement du Teil est un projet d'infrastructure majeur. Il vise à améliorer la circulation et à réduire les impacts environnementaux.

**CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER) 2015-2020**

Des ÉTUDES APPROFONDIES pour un projet adapté aux enjeux du territoire.

Début 2016 : lancement du diagnostic d'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

**N°2 MARS 2016**

**EDITO**

Le diagnostic d'impact de l'aménagement du territoire est un outil essentiel pour évaluer les impacts des projets d'aménagement. Il permet de prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

**DOSSIER**

La réalisation du contournement du Teil est un projet d'infrastructure majeur. Il vise à améliorer la circulation et à réduire les impacts environnementaux.












**Le réaménagement des rives de la Brème**

# Glossaire

<b>APO</b>	Approbation de projet d'ouvrage
<b>CAUE</b>	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
<b>CEREMA</b>	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
<b>CEVA</b>	Cornavin Eaux-Vives Anemase
<b>CGEDD</b>	Conseil général de l'environnement et du développement durable
<b>CHAL</b>	Commission de l'hébergement et de l'accès au logement
<b>CIL</b>	Conférence intercommunale du logement
<b>CNR</b>	Compagnie nationale du Rhône
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>CPCM</b>	Centre de prestations comptables mutualisé
<b>CPIER</b>	Contrat de plan interrégional État-Région
<b>CRHH</b>	Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
<b>CRICR</b>	Centre régional d'information et de circulation routière
<b>CSSPP</b>	Commission supérieure des sites, paysages et perspectives
<b>CVRH</b>	Centre de valorisation des ressources humaines
<b>DDI</b>	Directions départementales interministérielles (DDT, DDCS/PP, DDPP)
<b>DDT</b>	Direction départementale des territoires
<b>DGALN</b>	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
<b>DIR</b>	Direction interdépartementale des routes
<b>DRAAF</b>	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
<b>DRFIP</b>	Direction régionale des finances publiques
<b>DRDJSCS</b>	Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
<b>DUP</b>	Déclaration d'utilité publique
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>EPF</b>	Établissement public foncier
<b>ICPE</b>	Installation classée pour la protection de l'environnement
<b>IOTA</b>	Installations, ouvrages, travaux et activités
<b>ISDI</b>	Installation de stockage de déchets inertes
<b>LGV</b>	Ligne à grande vitesse
<b>MAA</b>	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
<b>MCT</b>	Ministère de la Cohésion des territoires
<b>ME</b>	Ministère de l'économie
<b>MRAe</b>	Mission régionale de l'autorité environnementale
<b>MTEs</b>	Ministère de la Transition écologique et solidaire
<b>NFL</b>	Noeud ferroviaire Lyonnais
<b>OGS</b>	Opération grand site
<b>PAPI</b>	Programme d'actions de prévention des inondations
<b>PGRE</b>	Plan de gestion de la ressource en eau
<b>PLAi</b>	Prêt locatif aidé d'intégration
<b>PLUi</b>	Plan local d'urbanisme intercommunal
<b>POCL</b>	Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon
<b>POI</b>	Plan d'opération interne
<b>PPA</b>	Plan de protection de l'atmosphère
<b>PPI</b>	Plan particulier d'intervention
<b>PPRM</b>	Plan de prévention des risques miniers
<b>PPRT</b>	Plan de prévention des risques technologiques
<b>PSR</b>	Plan de submersion rapide
<b>RCEA</b>	Route Centre-Europe Atlantique
<b>RIFSEEP</b>	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
<b>SDAGE</b>	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
<b>SDMIS</b>	Service départemental métropolitain d'incendie et de secours
<b>SGAR</b>	Secrétariat général aux affaires régionales
<b>SPC</b>	Service de prévision des crues
<b>SRCE</b>	Schéma régional de cohérence écologique
<b>SUP</b>	Servitude d'utilité publique
<b>TEPCV</b>	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
<b>TEPOS</b>	Territoire à énergie positive
<b>VHU</b>	Véhicules hors d'usage
<b>VNF</b>	Voies navigables de France

# Organigramme au 1er juin 2017

## Direction

 <b>Directrice régionale</b> Françoise NOARS	 <b>Directeur régional délégué</b> Jean-Philippe DENEUVY	 <b>Directrice de Cabinet</b> Gwennaëlle GUERLAVAS	 <b>Mission Juridique</b> Vincent JAMBON
 <b>Directeur adjoint</b> Patrick VAUTERIN	 <b>Directeur adjoint</b> Yannick MATHIEU	 <b>Mission Communication</b> Frédéric EVESQUE	 <b>Mission Qualité</b> Régis DE SOLÈRE
 <b>Directeur adjoint</b> Patrick VERGÈ	 <b>Délégation de zone et préparation à la crise</b> Olivier FOIX	 <b>Secrétariat Général</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• gestion de proximité du personnel</li> <li>• dialogue social</li> <li>• hygiène, sécurité et prévention</li> <li>• formation des agents</li> <li>• budget de fonctionnement</li> <li>• logistique immobilière</li> <li>• technologies de l'information</li> </ul>	

## 8 services métiers

 <b>Agnès DELSOL</b>  <b>David PIGOT</b> <b>Connaissance - information développement durable et autorité environnementale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• autorité environnementale</li> <li>• information géographique et statistique</li> <li>• archives, documentation</li> <li>• connaissance des territoires</li> <li>• politiques territoriales de développement durable</li> <li>• État exemplaire</li> <li>• économie verte</li> <li>• partenariat associatif et éducation à l'environnement et au développement durable</li> </ul>	 <b>Christophe CHARRIER</b> <b>Bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• délégation de bassin</li> <li>• plan Rhône : inondation, aménagements portuaires</li> <li>• schéma directeur d'aménagement et de gestions des eaux (SDAGE)</li> <li>• plan de gestion des risques d'inondations (PGR)</li> <li>• zones vulnérables, sensibles et de répartition des eaux</li> <li>• Rhône Franco-Suisse et CIPEL</li> </ul>	 <b>Sébastien VIENOT</b>  <b>Jean-François BOSSUAT</b> <b>Prévention des risques industriels climat - air - énergie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• transition énergétique</li> <li>• changement climatique</li> <li>• air énergie, réseau électrique</li> <li>• pilotage et coordination de l'inspection des installations classées</li> <li>• risques technologiques, mines, carrières</li> <li>• planification déchets et matériaux</li> <li>• risques chroniques, santé environnement</li> <li>• canalisations de transport et équipements sous pression</li> </ul>	 <b>Joël DARMIAN</b>  <b>Cendrine PIERRE</b> <b>Réglementation et contrôle des transports et des véhicules</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• inscription et contrôle des entreprises de transport routier</li> <li>• agrément et contrôle des organismes de formation</li> <li>• contrôle sur routes et en entreprises</li> <li>• contrôle technique des véhicules</li> <li>• réglementation circulation des poids lourds (transports exceptionnels, dérogations) pour les départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73 et 74</li> <li>• sécurité routière</li> </ul>	 <b>Fabienne SOLER</b> <b>Commande publique et prestations comptables</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• commande publique</li> <li>• marchés</li> <li>• prestations comptables mutualisées &gt; CPCM</li> </ul>
 <b>Fabrice GRAVIER</b>  <b>Olivier PETIOT</b> <b>Mobilité aménagement - paysages</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• protection et valorisation des sites et paysages</li> <li>• grands projets d'aménagement</li> <li>• gestion durable du foncier</li> <li>• trames vertes et bleues (SRCE)</li> <li>• parcs naturels régionaux</li> <li>• logistique et intermodalité (observatoire régional)</li> <li>• transports ferroviaires</li> <li>• maîtrise d'ouvrage routière</li> </ul>	 <b>Gilles PIROUX</b> <b>Prévention des risques naturels et hydrauliques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prévision des crues</li> <li>• hydrométrie</li> <li>• sécurité des barrages et des digues</li> <li>• prévention des risques naturels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- inondations</li> <li>- avalanches</li> <li>- feux de forêt</li> <li>- séismes</li> <li>- mouvements de terrain</li> </ul> </li> </ul>	 <b>Christophe DEBLANC</b>  <b>Olivier GARRIGOU</b> <b>Eau - hydroélectricité et nature</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• préservation de la biodiversité</li> <li>• police de la nature</li> <li>• politique de l'eau en région</li> <li>• police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône</li> <li>• hydroélectricité</li> <li>• géothermie</li> </ul>	 <b>Christine GUINARD</b> <b>Habitat - construction ville durable</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• financement du logement public et privé</li> <li>• politiques locales de l'habitat</li> <li>• politiques sociales du logement</li> <li>• écoquartiers, écocités</li> <li>• observatoire régional de l'habitat et du logement</li> <li>• immobilier de l'État</li> <li>• qualité de la construction</li> <li>• performance énergétique du bâti existant et neuf</li> </ul>	 <b>Dominique ROLAND</b>  <b>Marie-Paule JUILHARD</b> <b>Pilotage - animation et ressources humaines régionales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• budgets régionaux</li> <li>• effectifs en région</li> <li>• ressources humaines en région : <ul style="list-style-type: none"> <li>- procédures collectives</li> <li>- prestations mutualisées (paie-retraites)</li> </ul> </li> <li>• développement des compétences</li> <li>• action sociale collective et individuelle en région</li> <li>• médecine de prévention</li> </ul>

## 7 unités départementales ou interdépartementales

 <b>Patrick MARZIN</b> <i>Ain</i>	 <b>Christophe MERLIN</b>  <b>Pierre VINCHES</b> <i>Cantal - Allier Puy-de-Dôme</i>	 <b>Gilles GEFFRAYE</b> <i>Drôme - Ardèche</i>	 <b>Jean-Pierre FORAY</b> <i>Isère</i>	 <b>Pascal SIMONIN</b>  <b>Fabrice CHAZOT</b> <i>Loire - Haute-Loire</i>	 <b>Jean-Yves DUREL</b> <i>Rhône</i>	 <b>Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU</b> <i>Savoie - Haute-Savoie</i>
--	---	---	---	--	---	---

risques industriels, inspection des installations classées, éolien, carrières, contrôles techniques des véhicules, canalisations, équipements sous pression, plan de protection de l'atmosphère

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
**Auvergne-Rhône-Alpes**

5, place Jules Ferry  
69453 Lyon cedex 06  
Tél. 04 26 28 60 00

7, rue Léo Lagrange  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tél. 04 73 43 16 00

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

